

Pays de Salers

Portrait de territoire 2021



**PRÉFET
DU CANTAL**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

SOMMAIRE



L'essentiel en chiffre	P.3
Données administratives et démographie	P.4
Données physiques et occupation du sol	P.6
Compétences	P.8
Vie de territoire	P.9
Mobilité	P.13
Économie	P.14
Agriculture	P.15
Urbanisme, logement et habitat	P.23
Environnement	P.27
Patrimoine	P.36

27 communes

8 560 habitants

36 % de son territoire est situé dans le PNR des volcans d'Auvergne

32 % de son territoire est recouvert par la forêt

19 % des emplois dépendent de l'industrie

422 exploitations agricoles

10 % de la SAU départementale

10 monuments historiques

1 site classé



8 560
HABITANTS

27
COMMUNES

8 560
HABITANTS/KM²

N° siren : 241501139

CC du pays de salers
Place du Château
15140 Salers.

Téléphone : 04 71 40 72 09

Site internet : <http://www.pays-salers.fr/>

Budget 2018 :

Fonctionnement : 2,9 M€

Investissement : 3,8 M€

Elus :

PRESIDENT:

Pierre MENESSION : Maire de Le Fau

Commission Economie- Accueil de nouvelles populations

Marc SEPCHAT: vice président et 3ème adjoint de Pleaux

Jean-Marc DELBOS : membre du bureau et maire de Chaussenac

Commission Urbanisme- Habitat

François DESCOEUR : vice président et maire d'Anglards de Salers

Jean-Pierre CINQUALBRES : membre du bureau et maire de St Illide

Commission Culture- Sport- Jeunesse

Patrice FALIES : vice président et maire de Freix Anglards

Louis CHAMBON : membre du bureau et maire du Falgoux

Commission Services- Santé

André DUJOLS : vice président et maire de St Cernin

Christian FOURNIER : membre du bureau et maire de St Martin Valmeroux

Commission Environnement- Transition écologique- Assainissement

Jean-Noël PARRA : vice président et maire de Barriac les Bosquets

Jean-Marie FABRE : membre du bureau et maire de St Chamant

Jean-Yves BONY : membre du bureau, député du Cantal et conseiller municipal d'Ally

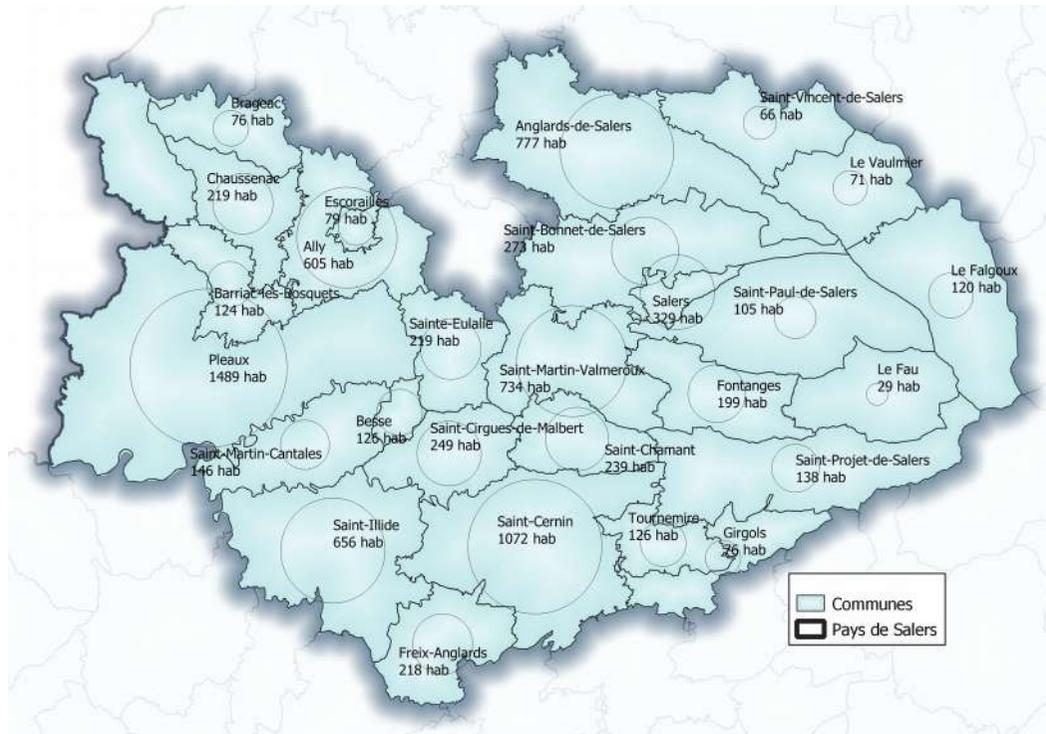
Commission Tourisme

Jean-Louis FAURE : vice président et maire de Salers

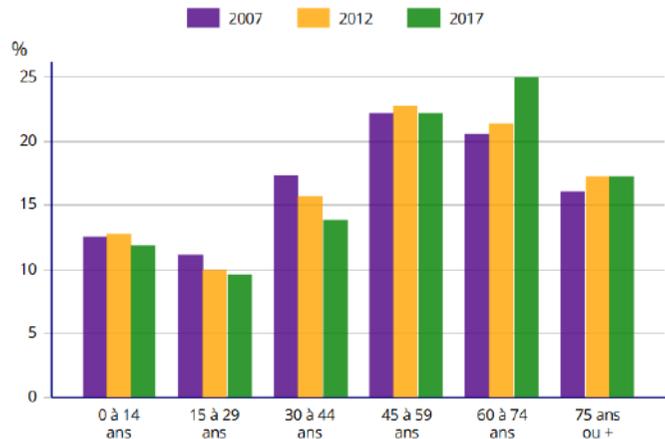
Martine PANI : membre du bureau et maire de Tournemire

Date d'élection : Juin 2020 mis à jour Juillet 2021

Répartition de la population par commune



Répartition de la population par grande tranche d'âge



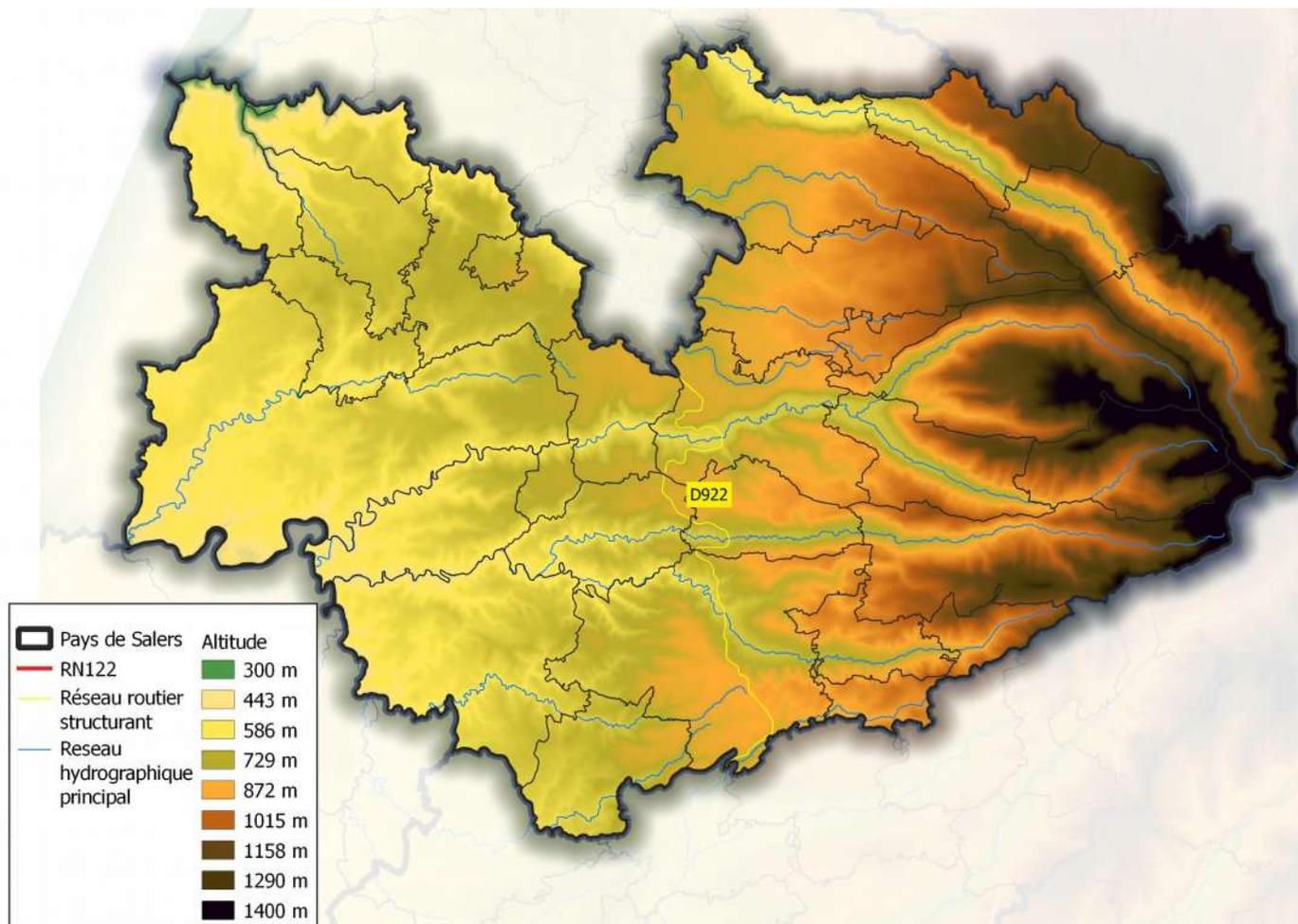
Evolution de la population sur le territoire

Commune	Superficie (km ²)	Population			Evol. 2012-2017		Solde 2012-2017	
		2017	2012	% EPCI	v. abs	v. rel (%)	nat.	migrat.
Ally	23	605	643	7,0	-38	-5,9	-61	23
Anglards-de-Salers	48	777	809	9,0	-32	-4,0	-21	-11
Barriac-les-Bosquets	13	124	163	1,4	-39	-23,9	-6	-33
Brageac	12	76	67	0,9	9	13,4	-4	13
Chausseac	16	219	232	2,5	-13	-5,6	-4	-9
Escorailles	3	79	74	0,9	5	6,8	-1	6
Le Falgoux	31	120	135	1,4	-15	-11,1	-14	-1
Le Fau	19	29	27	0,3	2	7,4	-5	7
Fontanges	18	199	211	2,3	-12	-5,7	-14	2
Freix-Anglards	18	218	205	2,5	13	6,3	-3	16
Girgols	13	76	76	0,9	0	0,0	-2	2
Montgreleix	18	44	38	0,5	6	15,8	-5	11
Pleaux	92	1489	1549	17,3	-60	-3,9	-108	48
St-Bonnet-de-Salers	33	273	304	3,2	-31	-10,2	-8	-23
St-Cernin	47	1072	1106	12,5	-34	-3,1	-14	-20
St-Chamant	14	239	241	2,8	-2	-0,8	-2	0
St-Cirgues-de-Malbert	16	249	236	2,9	13	5,5	0	13
Ste-Eulalie	15	219	203	2,5	16	7,9	-8	24
St-Illide	40	656	648	7,6	8	1,2	-69	77
St-Martin-Cantalès	20	146	160	1,7	-14	-8,8	-6	-8
St-Martin-Valmeroux	26	734	826	8,5	-92	-11,1	-42	-50
St-Paul-de-Salers	37	105	111	1,2	-6	-5,4	-4	-2
St-Projet-de-Salers	36	138	121	1,6	17	14,0	-7	24
St-Vincent-de-Salers	19	66	72	0,8	-6	-8,3	-5	-1
Salers	5	329	345	3,8	-16	-4,6	-50	34
Tournemire	10	126	132	1,5	-6	-4,5	-4	-2
Le Vaultmier	18	71	67	0,8	4	6,0	-6	10
Besse	4	126	126	1,5	0	0,0	-10	10
Total	660	8604	8927	100	-323	-4	-483	160

A retenir :

Créé en 2003, la communauté de communes de Pays de Salers est l'un des secteurs du département où le déclin démographique est le plus conséquent puisqu'entre 1968 et 2016, la population a pratiquement été divisée par 2.

Caractéristiques du territoire



Situé à l'Ouest du département, Pays de Salers est niché entre la vallée de la Dordogne et le Puy Mary. Façonné par les monts, les vallées, les estives et les lacs, le territoire possède un potentiel touristique important avec notamment 2 labels « plus beaux villages de France », 5 châteaux et plusieurs sentiers de randonnées.

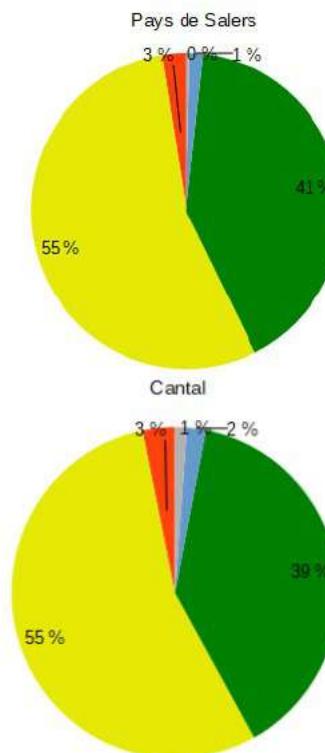
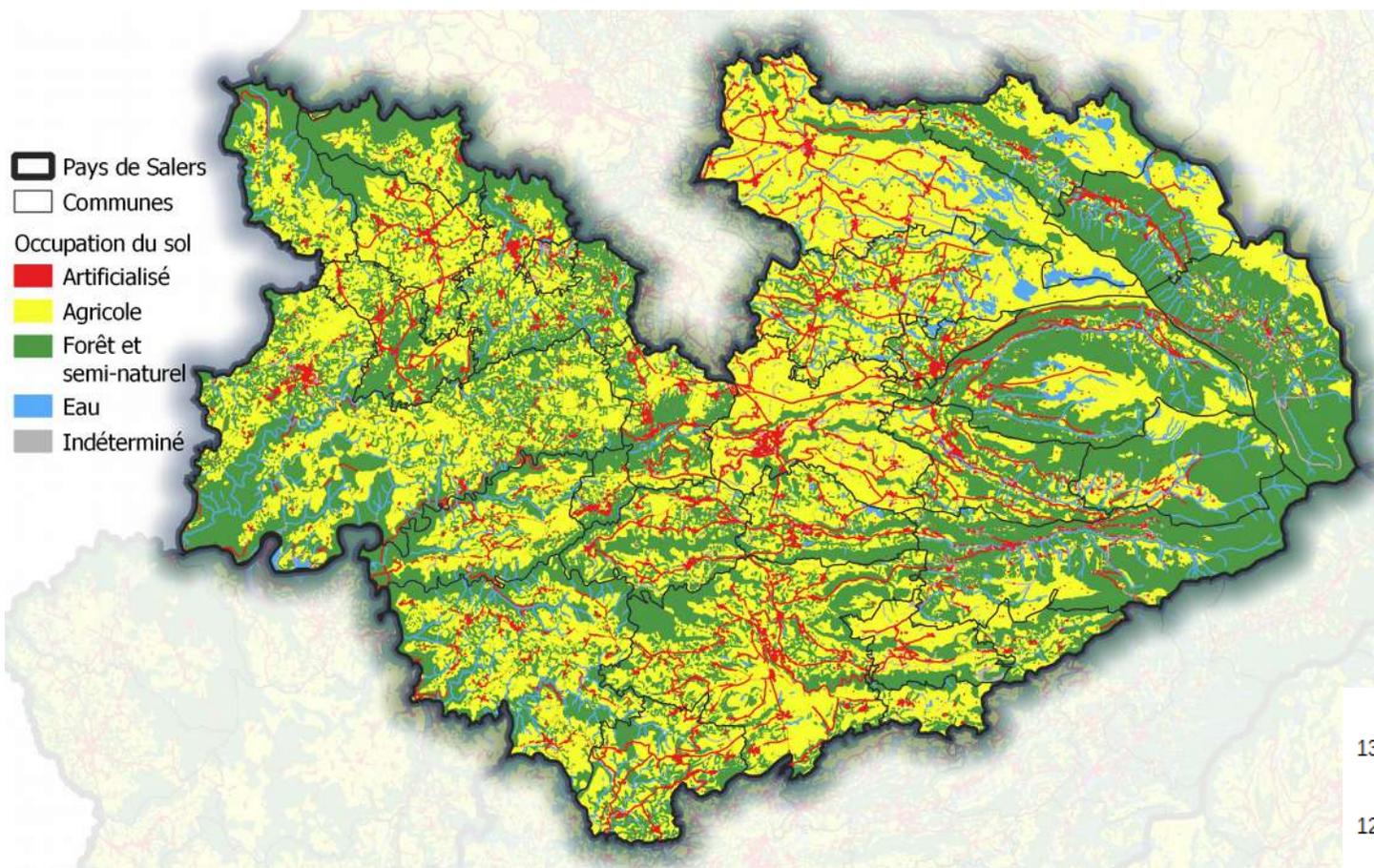
Superficie : 660 km²

Altitude mini : 264 m

Altitude maxi : 1767 m

Altitude moyenne : 824 m

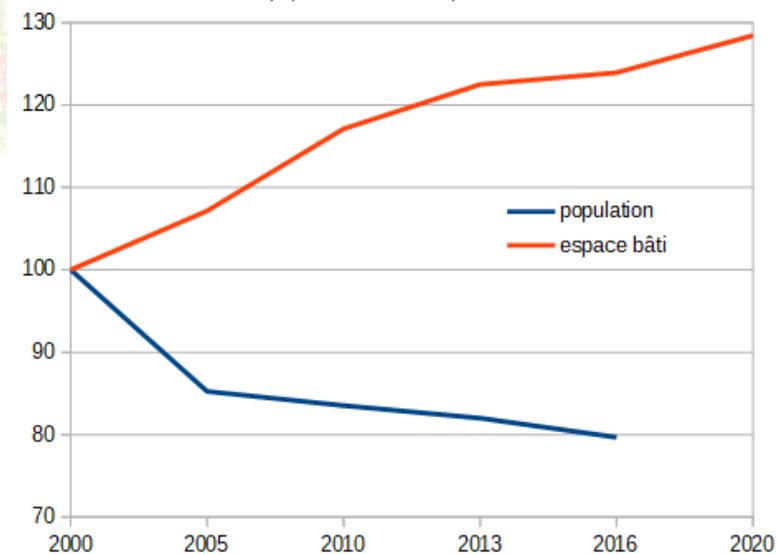
Occupation du sol



Territoire essentiellement agricole et forestier, le Cantal détient le taux d'artificialisation le plus faible de la région (on notera, par exemple, que l'Isère est à plus de 8 % d'artificialisation de son territoire. Quant au Rhône c'est plus de 17 % du territoire qui est artificialisé).

L'artificialisation du Cantal se cantonne principalement à ses zones urbaines qui représentent à elles seules 65 % des surfaces construites. C'est le cas sur le territoire de Pays de Salers, où les zones urbanisées sont concentrées autour de Pleaux, Saint-Martin-Valmeroux et Saint-Cernin.

Evolution de la population et de l'espace bâti, base 100



OBLIGATOIRES

Aménagement de l'espace

Élaboration, approbation, suivi et révision :

- d'un schéma de cohérence territoriale (SCOT),
- d'un schéma de secteur,
- d'un plan local d'urbanisme (PLU) et document d'urbanisme en tenant lieu de carte communale.

Développement économique

- création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique,
- politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire
- promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme

Aménagement et gestion des aires d'accueil des gens du voyage

Collecte et traitement des déchets des ménages

GEMAPI

OPTIONNELLES

Protection et mise en valeur de l'environnement

Politique du logement et du cadre de vie

Action sociale d'intérêt communautaire

- Soutien au portage de repas à domicile
- Relais d'assistantes maternelles
- Soutien à la politique en faveur des personnes âgées : actions émanant du schéma de service aux personnes âgées

Voirie

Contrôle, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire et d'équipement de l'enseignement pré élémentaire et élémentaire.

- L'espace scénographique : Maison de la Salers à St Bonnet de Salers
- Le centre d'activité du Col de Légal : ski de fond, raquettes, biathlon, VTT, randonnée...
- Le site du stade du Moulin à Vents de Saint-Cernin
- Le site de l'Autocross de Saint Martin Valmeroux

Création et gestion de MSAP

Eau (compétence obligatoire au 1^{er} Janvier 2026)

Assainissement collectif et non collectif (compétence obligatoire au 1^{er} Janvier 2026)

FACULTATIVES

Développement touristique

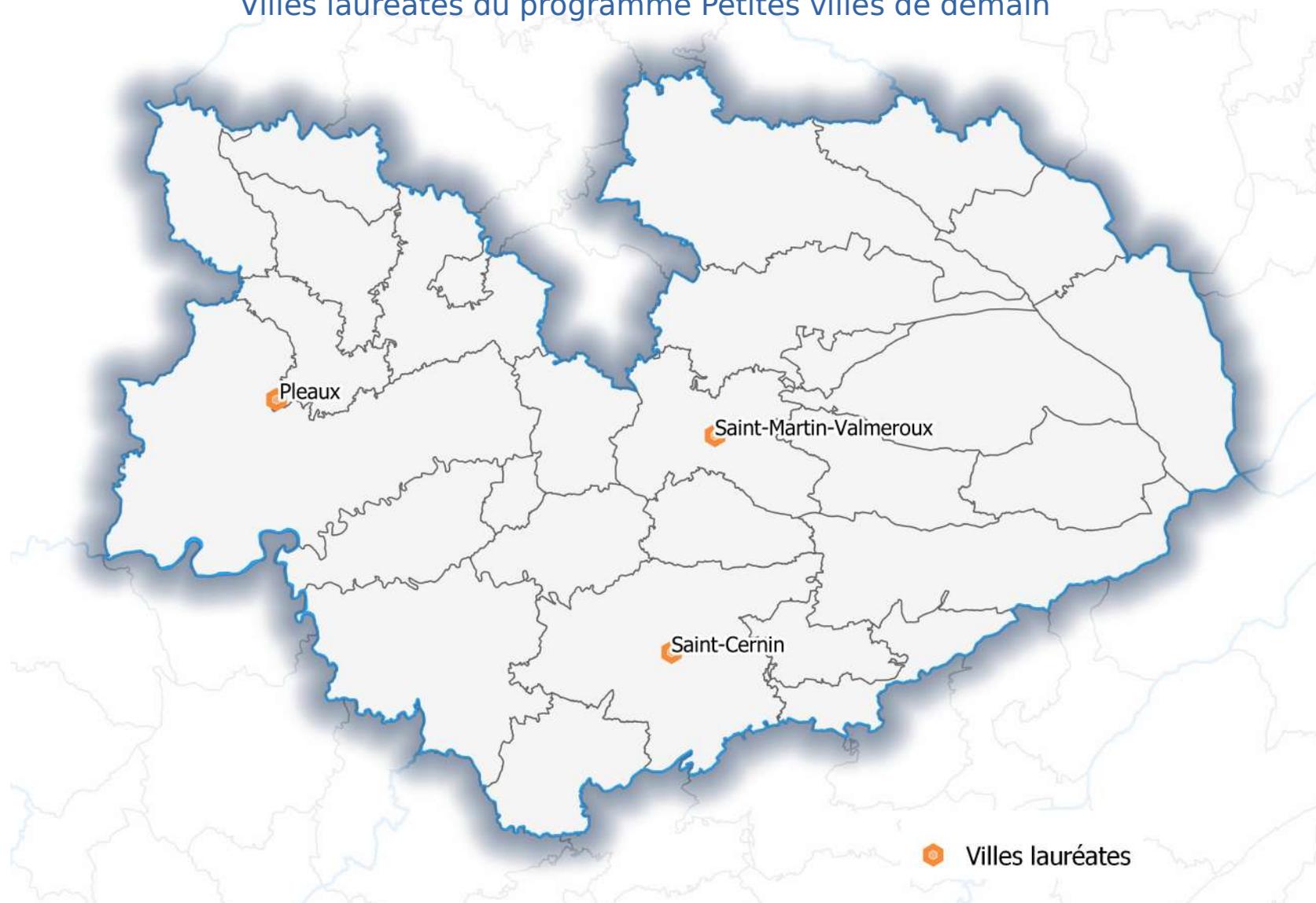
- Mise en place d'une politique de développement touristique à l'échelle de la communauté en structurant l'offre touristique par une approche collective, coordonnée et cohérente,
- Aménagement et entretien des sentiers de randonnées VTT, équestres et pédestres intégrés dans le schéma directeur intercommunal approuvé à la majorité qualifiées des communes,
- Élaboration et mise en œuvre de procédure de développement touristique,
- Mise en œuvre de projets intégrés dans le schéma directeur de développement touristique de la CC approuvé à la majorité qualifiée des communes,
- Réalisation et gestion d'équipement touristiques

Réalisation d'étude

Action Maîtrisé d'ouvrage déléguée

Le **programme Petites Villes de Demain** vise à donner aux élus des communes de moins de 20 000 habitants exerçant des fonctions de centralité et présentant des signes de fragilité, et leur intercommunalité, les moyens de concrétiser leurs projets de revitalisation. Le Cantal est particulièrement concerné avec de nombreux centre-bourgs en déclin malgré le rôle de polarité important qu'ils jouent pour la population locale et le maillage du territoire en équipements et services. Dans le département, ce sont 9 Établissements Publics de Coopération Intercommunales totalisant 26 communes qui sont lauréats du programme Petites Villes de Demain.

Villes lauréates du programme Petites villes de demain



Le bassin de vie constitue le plus petit territoire sur lequel les habitants ont accès aux équipements et services les plus courants.

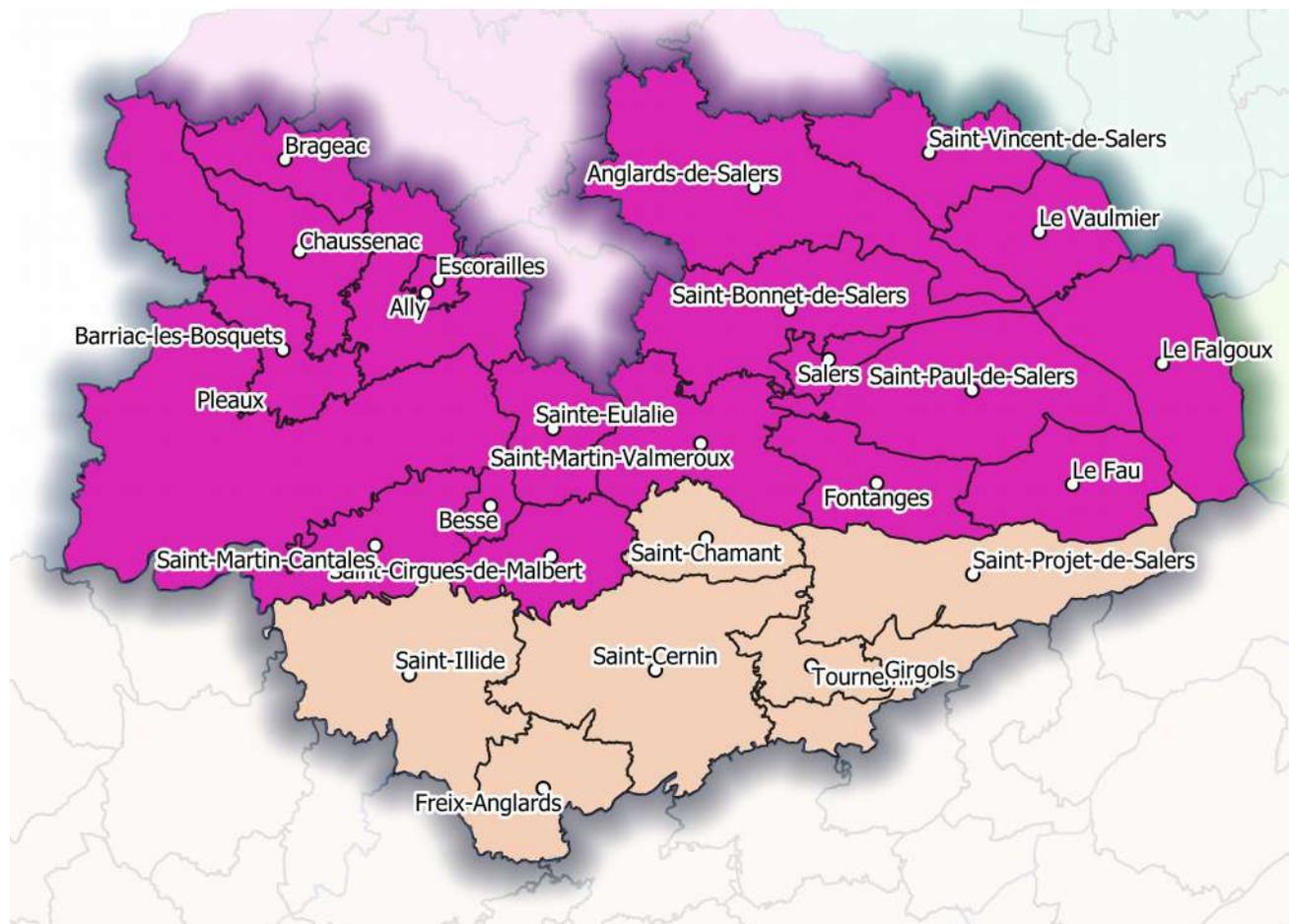
On définit tout d'abord un pôle de services comme une commune ou unité urbaine disposant d'au moins 16 des 31 équipements intermédiaires (voir p.11).

Les zones d'influence de chaque pôle de services sont ensuite délimitées en regroupant les communes les plus proches, la proximité se mesurant en temps de trajet, par la route à heure creuse.

Ainsi, pour chaque commune et pour chaque équipement non présent sur la commune, on détermine la commune la plus proche proposant cet équipement.

Les équipements intermédiaires mais aussi les équipements de proximité sont pris en compte (voir p.11).

Bassin de vie



Bassin de vie

- Aurillac
- Bort-les-Orgues
- Decazeville
- Laguiolle
- Langeac
- Massiac
- Mauriac
- Maurs
- Murat
- Mur-de-Barrez
- Riom-es-Montagnes
- Saint-Chély-D'Apcher
- Saint-Flour

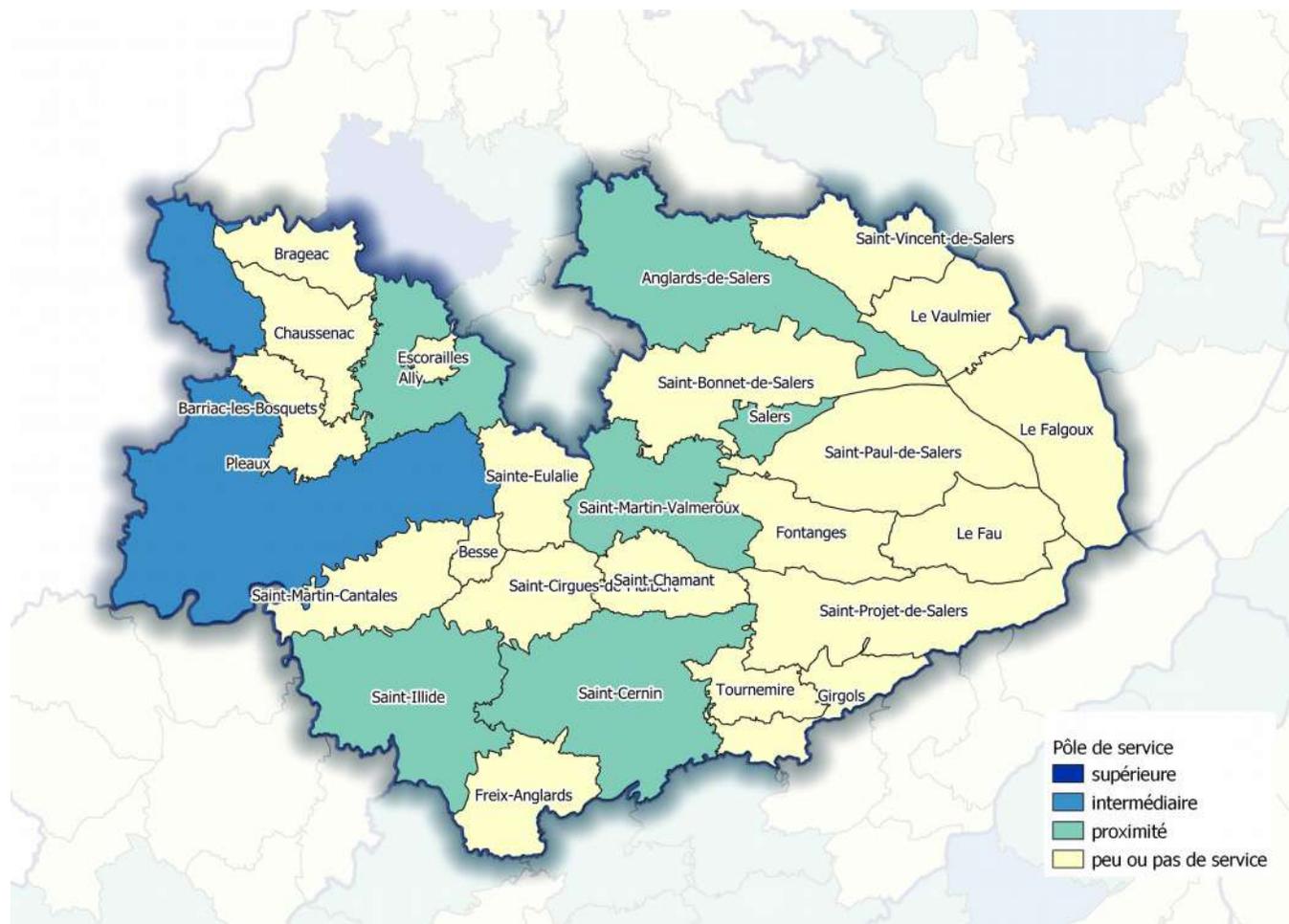
Gammes d'équipement

Pour chacune des quatre gammes d'équipements, on identifie comme pôle de service les communes qui abritent au moins la moitié des équipements caractéristiques de la gamme. Les pôles de services identifiés pour une gamme sont aussi pôles de services pour les gammes inférieures, l'inverse n'est pas vrai. Par exemple, les pôles pour la gamme intermédiaire le sont aussi pour la gamme de proximité.

- **Gamme de proximité** : école élémentaire, poste, restaurant, boulangerie, supérette, menuisier, maçon, plombier, plâtrier-peintre, garage, électricien, coiffure, médecin, pharmacie, masseur kinésithérapeute, infirmier, boucherie, banque, maison de retraite, taxi, agence immobilière...

- **Gamme intermédiaire** : collège, police ou gendarmerie, trésorerie, dentiste, vétérinaire, ambulance, pompes funèbres, fleuriste, librairie, bricolage, vêtements, auto-écoles...

- **Gamme supérieure** : crèche, laboratoire d'analyses médicales, orthophoniste, pédicure-podologue, supermarché, urgences, centre de santé, gare, cinéma, théâtre.



A retenir :

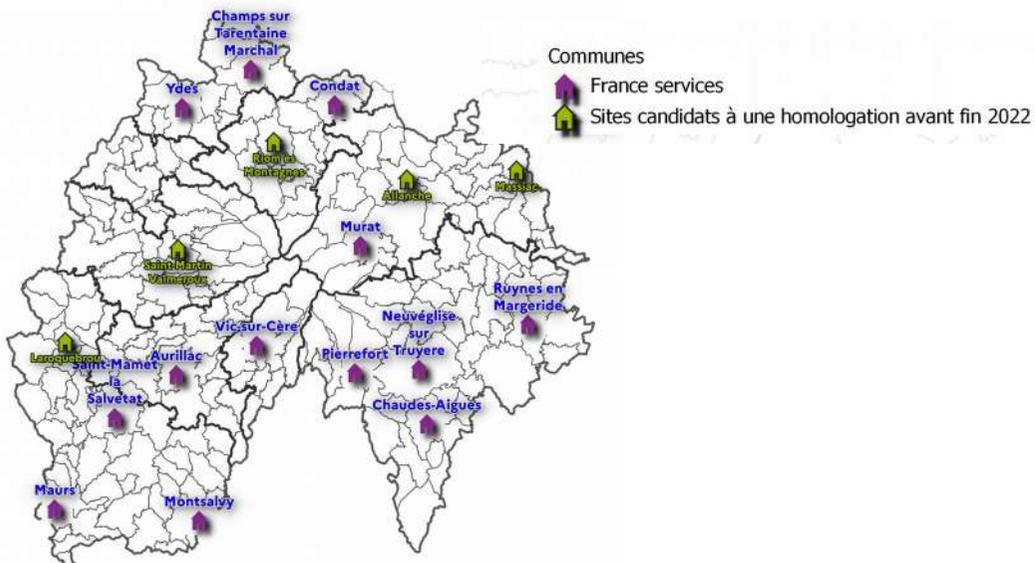
Sur la partie Nord-Ouest du territoire Cantalien, le bassin de service de Saint-Martin-Valmeroux se différencie. Sa population se trouve éloignée des équipements de cette gamme (14 minutes soit deux fois plus que la moyenne départementale). En effet, ce bassin est très étendu et ses équipements sont concentrés dans le pôle. Sur le reste du bassin, trois communes disposent de la gamme de proximité élargie : Salers, Saint-Illide et Saint-Cernin.

Temps d'accès aux services (en minutes)

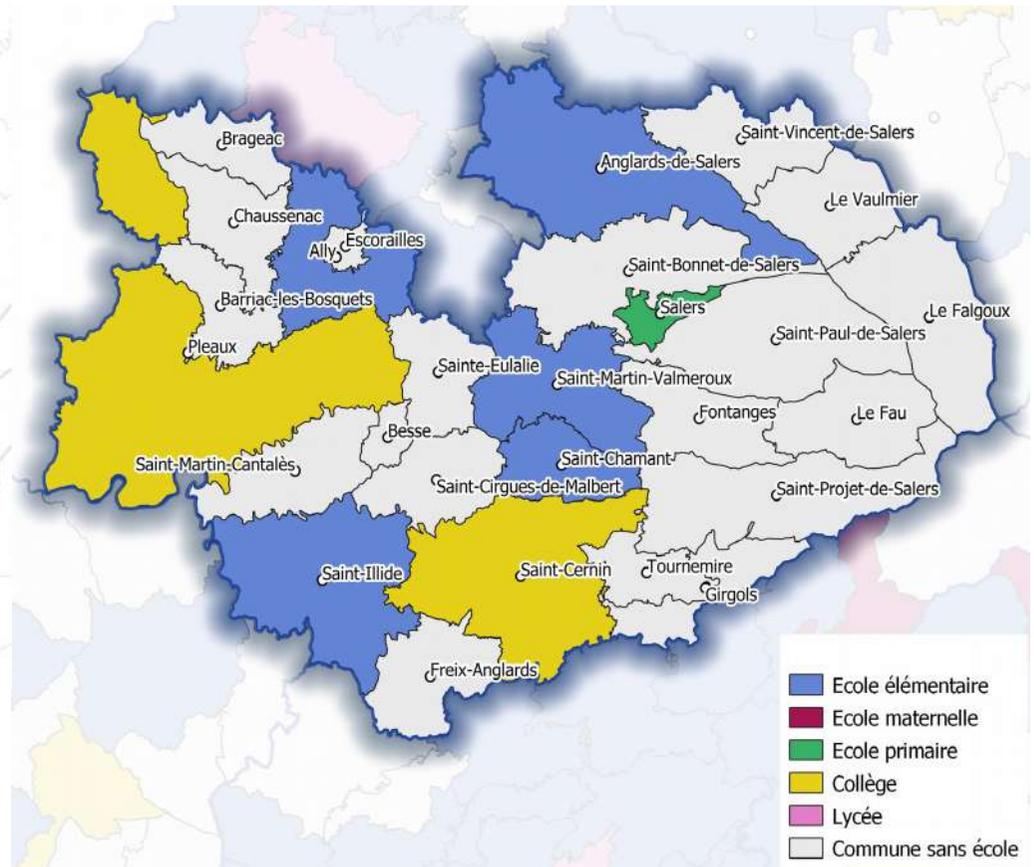
Type de service	EPCI	Cantal
Proximité	5	1,9
Intermédiaire	7	4,4
Supérieure	14	7,3

Source : INSEE 2014

France services



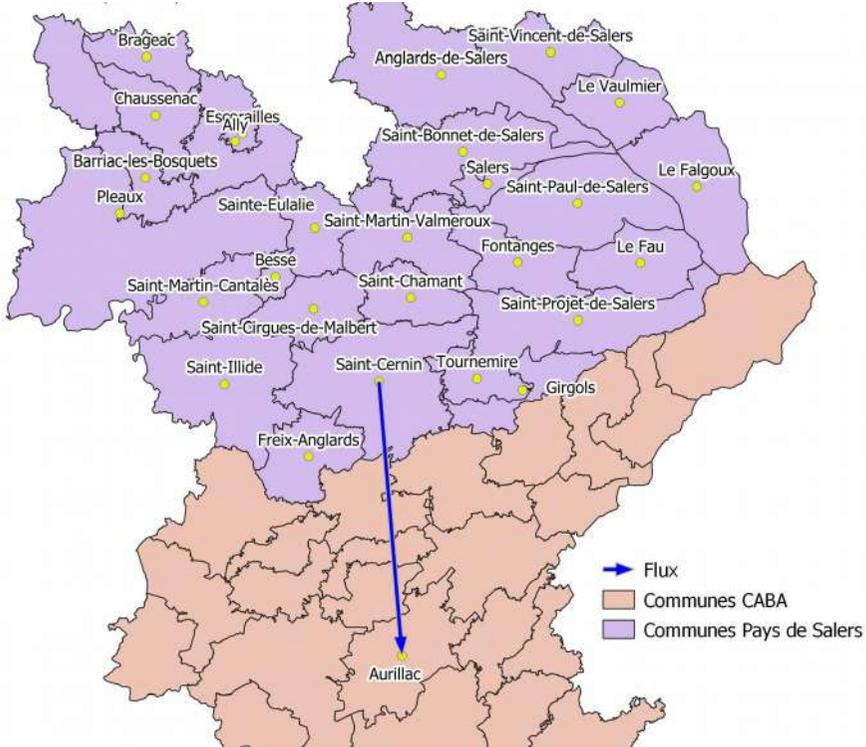
Établissements scolaires



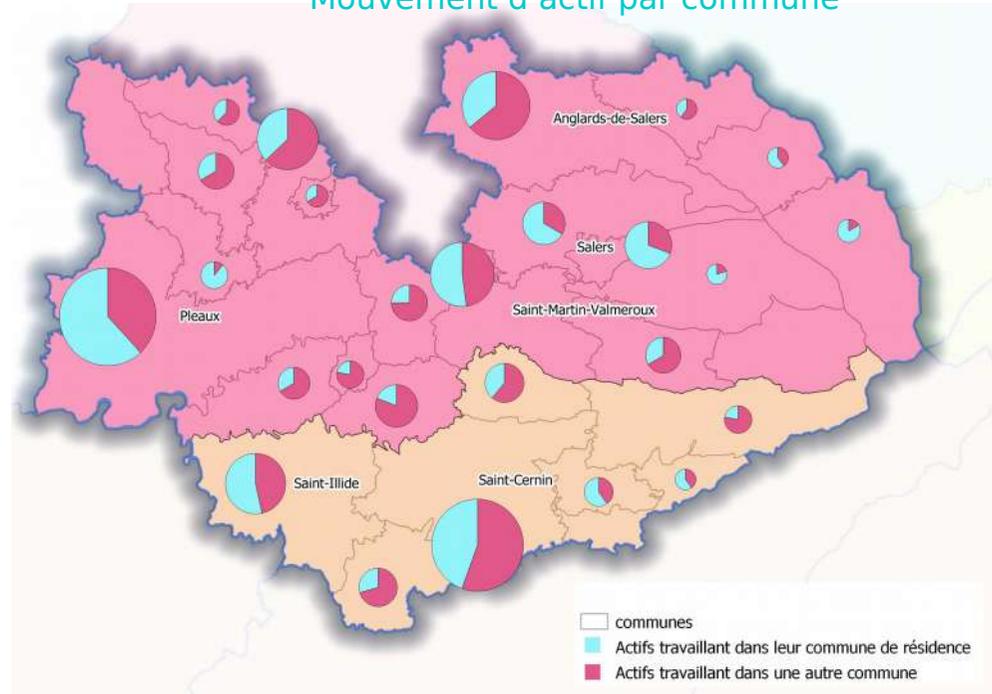
Les communes disposant d'un établissement de second degré (collège ou lycée) disposent également d'un établissement d'enseignement élémentaire (école maternelle, élémentaire ou primaire).

- **École primaire:** regroupe l'école maternelle (de la petite à la grande section) et l'école élémentaire (du CP au CM2).

Principaux flux domicile-travail (flux > 100)



Mouvement d'actif par commune



Voies de communication



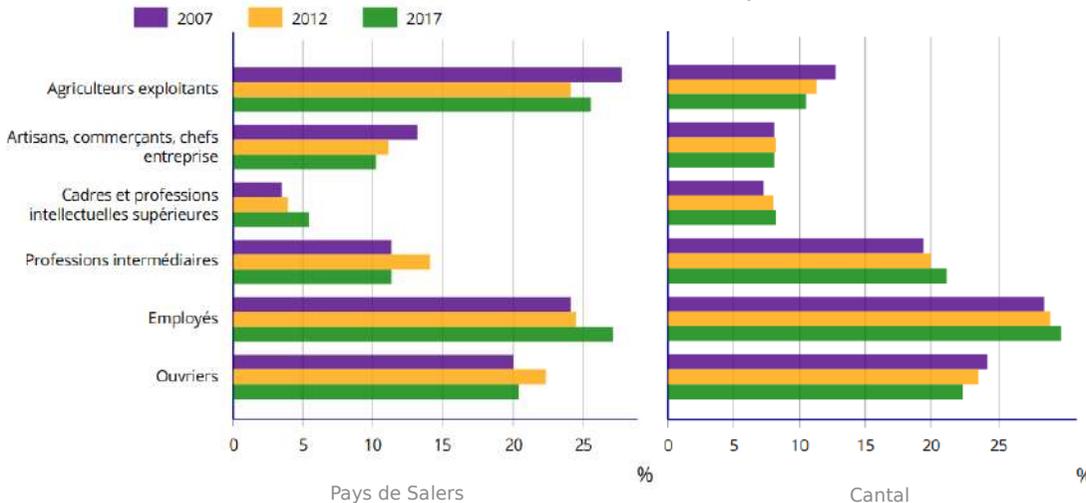
A retenir :

La communauté de commune est traversée du nord vers le sud par la D922 qui relie Ydes à Montsalvy en passant par Aurillac.

Source INSEE 2018	EPCI	Cantal	France
Nombre de ménages fiscaux	3 900,0	66 369,0	27 409 461,0
Médiane du revenu disponible par unité de consommation (en euros)	19 240,0	20 510,0	21 110,0
Part des ménages fiscaux imposés (en %)	35,5	42,9	52,1
Taux de pauvreté (proportion d'individus (ou de ménages) dont le niveau de vie est inférieur pour une année donnée à un seuil (en %)	15,9	13	14,5

% de la population 15 à 64 ans (source INSEE 2017)	EPCI	Cantal
Actifs	75,2	75,6
Actifs ayant un emploi	69	69
Chômeurs	8,3	8,8
Inactifs	24,8	24,4
Élèves, étudiants	5,1	7,2
Retraités ou préretraités	11,2	9,8
Autres inactifs	8,5	7,4

Emplois par catégorie socioprofessionnelle



Communes équipées de la fibre



Le tourisme au Pays de Salers en chiffres :

- 5 Châteaux
- 7 musées
- 2 labels "Plus Beaux villages de France"
- 2 stations de ski de fond
- 34 sentiers classés au PDIPR
- 12 Hôtels (164 chambres)
- 12 campings (673 emplacements)

A Retenir :

Pays de Salers est le territoire où le taux de pauvreté est le plus élevé du département (16,7%).

Surface agricole utile

L'agriculture dans le Cantal – Données clefs

Le territoire du Cantal est marqué par une forte tradition agricole avec environ 4 500 exploitations agricoles, l'agriculture reste une source d'emplois prédominante dans le département.

La grande majorité des exploitations agricoles sont tournées vers l'élevage bovin, avec 63 % des exploitations agricoles en bovins allaitants et 25 % en bovins laits.

En terme de surface agricole utilisée (SAU), le département du Cantal se positionne en deuxième place au sein de la région avec 55 % de son territoire occupé par une surface agricole.

Pour terminer, il faut noter que le département du Cantal abrite une vingtaine d'estives dont une des plus importantes de France, la COPTASA* qui héberge 4 000 bovins issus de plus de 230 exploitations, sur plus de 2000 ha et qui s'étend en partie sur le Cezallier.

*Fondée en 1963, la coopérative de transhumance et d'amélioration des structures agricoles (COPTASA) est l'un des plus grands groupements pastoraux de France.

L'agriculture à Pays de Salers – Données clefs

Le territoire de Pays de Salers est marqué par une agriculture à dominante bovine même si quelques communes se détachent par une part importante d'agriculture ovine : Le Falgoux, Le Vaulmier et Saint-Paul-de-Salers.

La **surface agricole utile** permet d'évaluer le territoire destiné à la production agricole. La SAU est composée :

- des terres arables (grandes cultures, prairies artificielles, cultures maraîchères...)
- des surfaces toujours en herbe (prairies permanentes et alpages)
- des cultures perennes (vignes, vergers...)

Elle n'inclut pas les bois et forêts.

SAU Totale		SAU moyenne par exploitation (ha)		
EPCI	Cantal	Année	EPCI	Cantal
38 636 ha	335 552 ha	2016	85	73
		2017	85	74
		2018	87	75
		2019	87	76
		2020	89	77

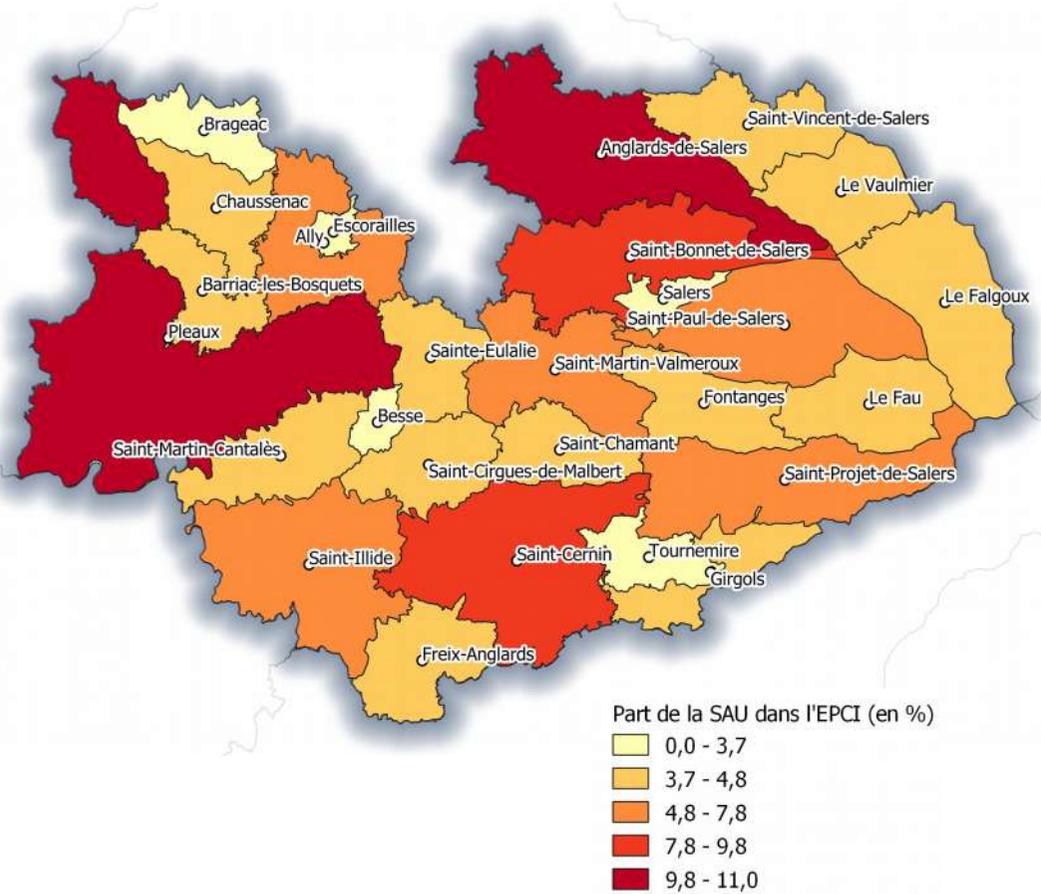
Typologie de la SAU (en %)		
	EPCI	Cantal
BIO	4	7
Non BIO	96	93

Composition de la SAU (en %)		
Type de culture	EPCI	Cantal
Céréales	3	5
Prairies permanentes	90	83
Prairies temporaires	6	11
Autres	0	0

Part de la SAU engagée dans l'agriculture BIO (en %)		
Type de culture	EPCI	Cantal
Céréales	4	6
Prairies permanentes	90	80
Prairies temporaires	6	12
Autres	0	2

Surface agricole utile

Part de la SAU dans l'EPCI



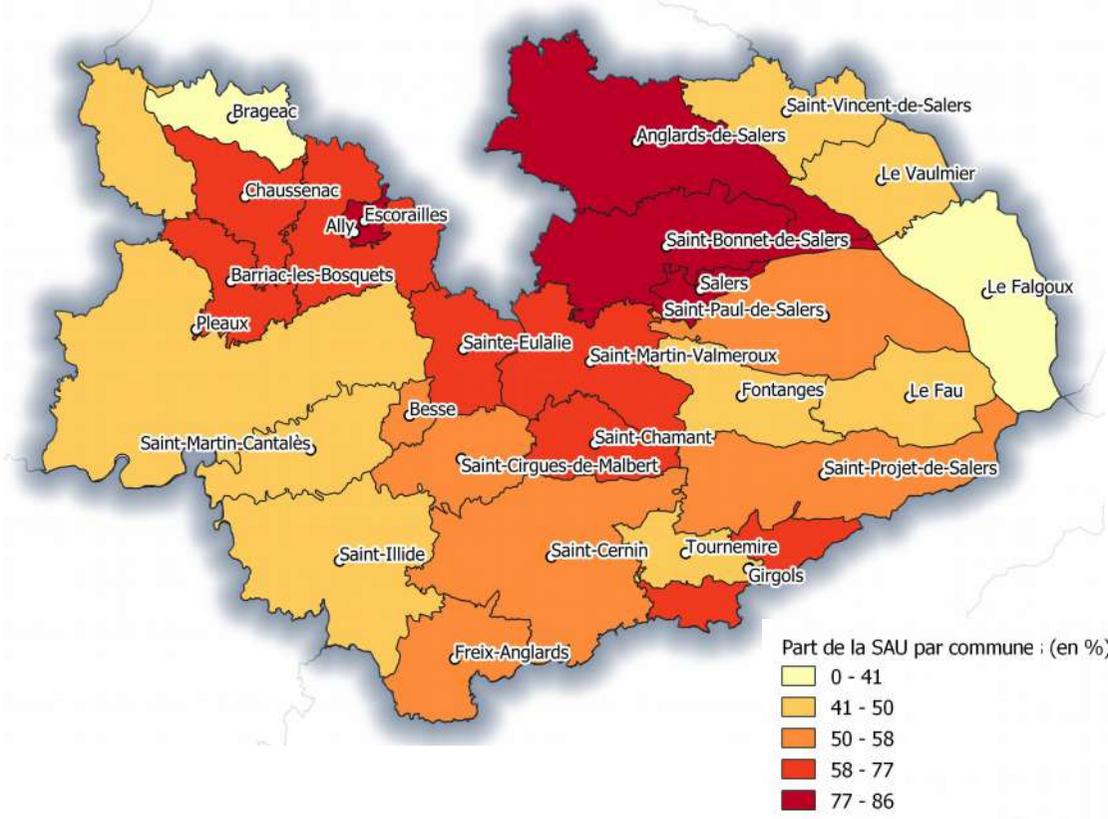
Guide de lecture de la carte : Les commune d'Anglards de Salers et Pleaux représentent respectivement 10 % et 12 % de la surface agricole utile du territoire de l'EPCI.

La **surface agricole utile** permet d'évaluer le territoire destiné à la production agricole. La SAU est composée :

- des terres arables (grandes cultures, prairies artificielles, cultures maraîchères...)
- des surfaces toujours en herbe (prairies permanentes et alpages)
- des cultures pérennes (vignes, vergers...)

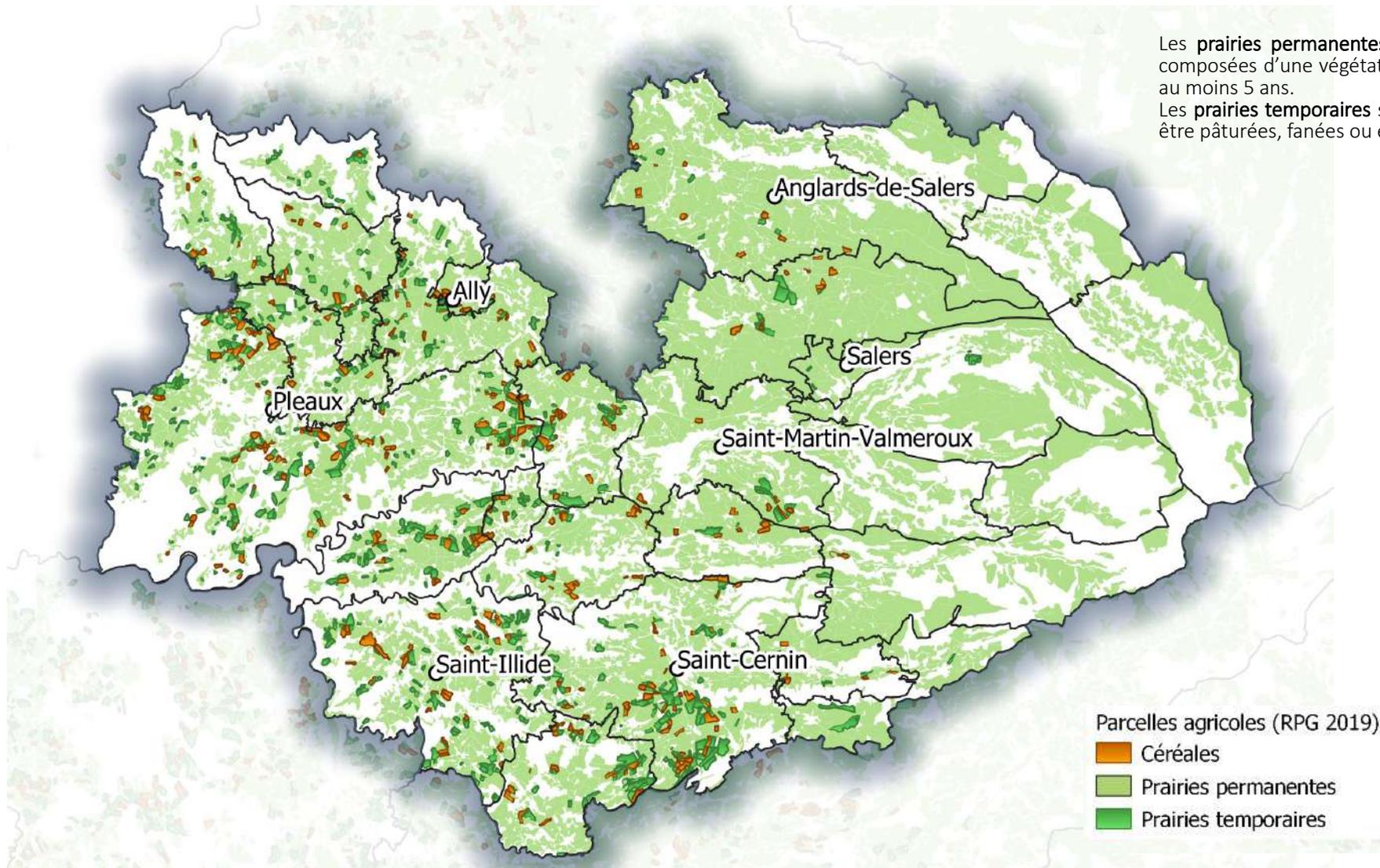
Elle n'inclut pas les bois et forêts.

Part de la SAU par commune



Guide de lecture de la carte : Les communes d'Anglard-de-Salers, Saint-Bonnet-de-Salers, Escorailles et Salers sont celles qui disposent de la plus grande part de surface agricole utile sur leur territoire.

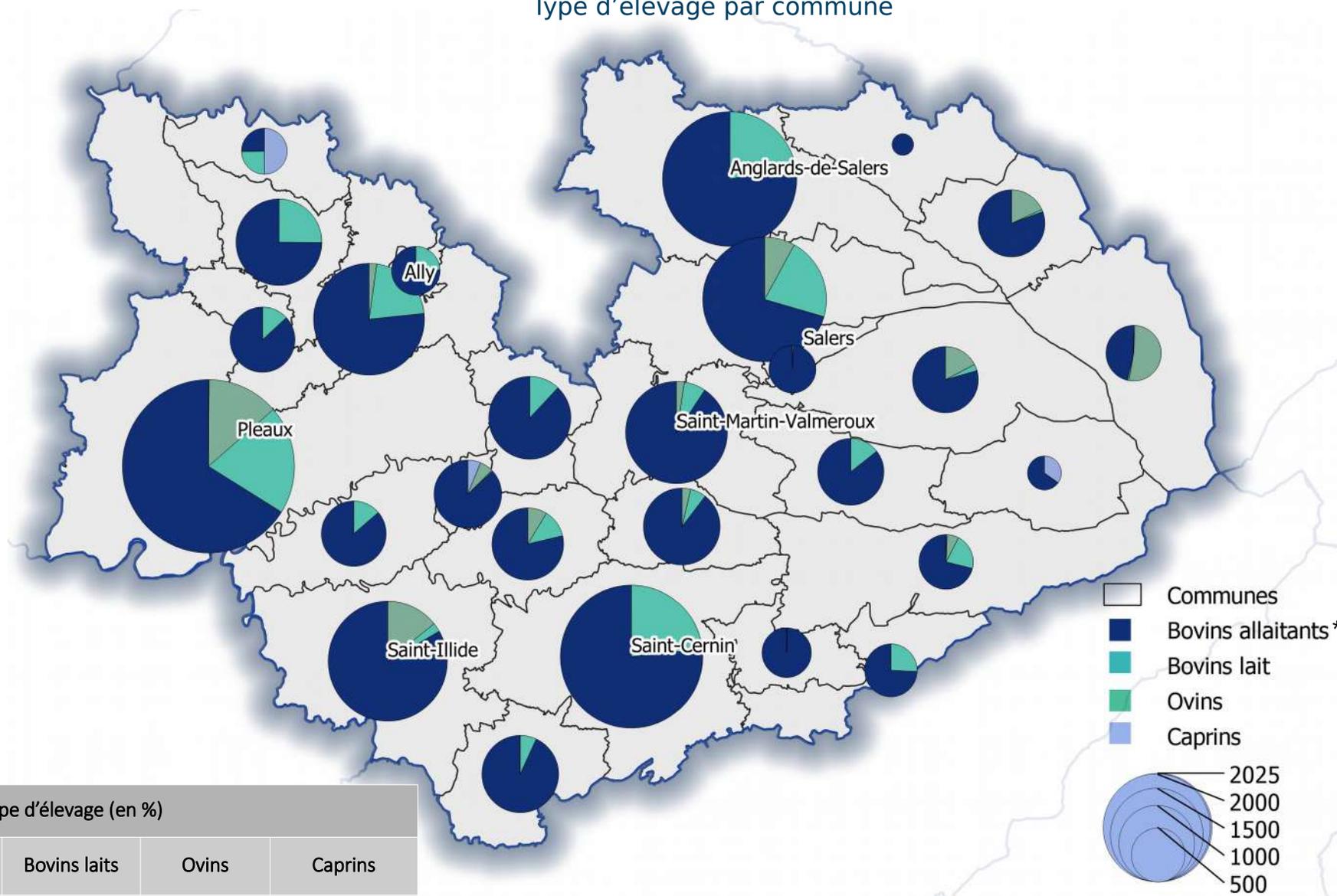
Type de culture



Les **prairies permanentes** sont des surfaces fourragères composées d'une végétation herbacée spontanée depuis au moins 5 ans.

Les **prairies temporaires** sont des surfaces cultivées pour être pâturées, fanées ou ensilées sur une durée variable.

Type d'élevage par commune

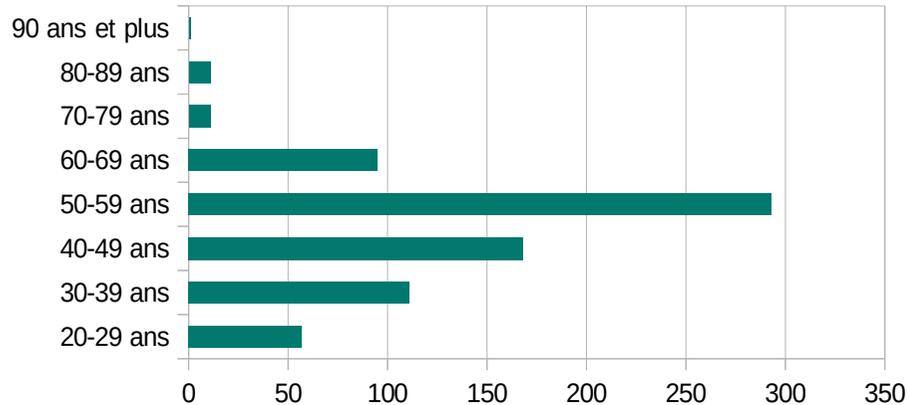


Type d'élevage (en %)

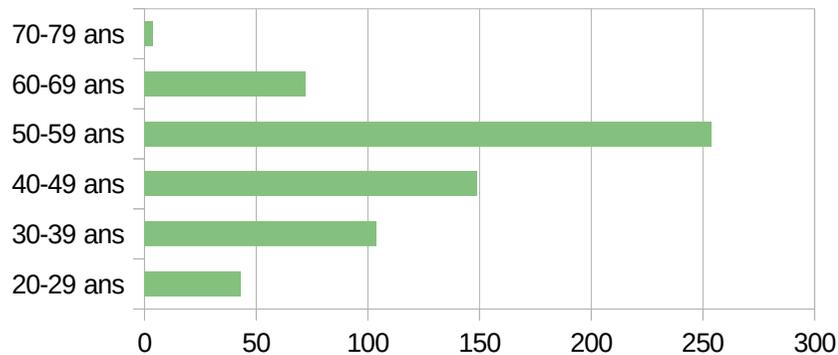
	Bovins allaitants*	Bovins laits	Ovins	Caprins
EPCI	78	15	6	1
Département	63	25	10	2

*Bovins allaitants = bovins destinés à la production de viande

Nombre de cotisants agricoles par tranche d'âge



Nombre de chefs d'exploitations ou d'entreprises agricoles par tranche d'âge



Des agriculteurs dans la moyenne d'âge départementale :

L'âge moyen des actifs agricoles sur le territoire de Pays de Salers est de 53 ans tout comme la moyenne départementale.

Les chefs d'exploitations ou d'entreprises agricoles sont un plus jeunes avec une moyenne d'âge située autour de 46 ans.

55 % des agriculteurs ont plus de 50 ans :

Leur départ en retraite devrait intervenir dans les 10 à 15 ans, ce qui pose la question de la reprise des exploitations.

15 installations sur la période 2017-2018 :

15 nouvelles installations d'exploitations agricoles ont été réalisées en 2 ans sur le territoire de Pays de Salers, ils ont tous bénéficié des dotations jeunes agriculteurs

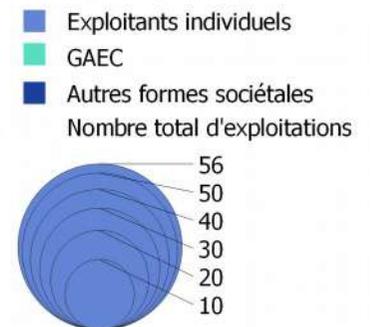
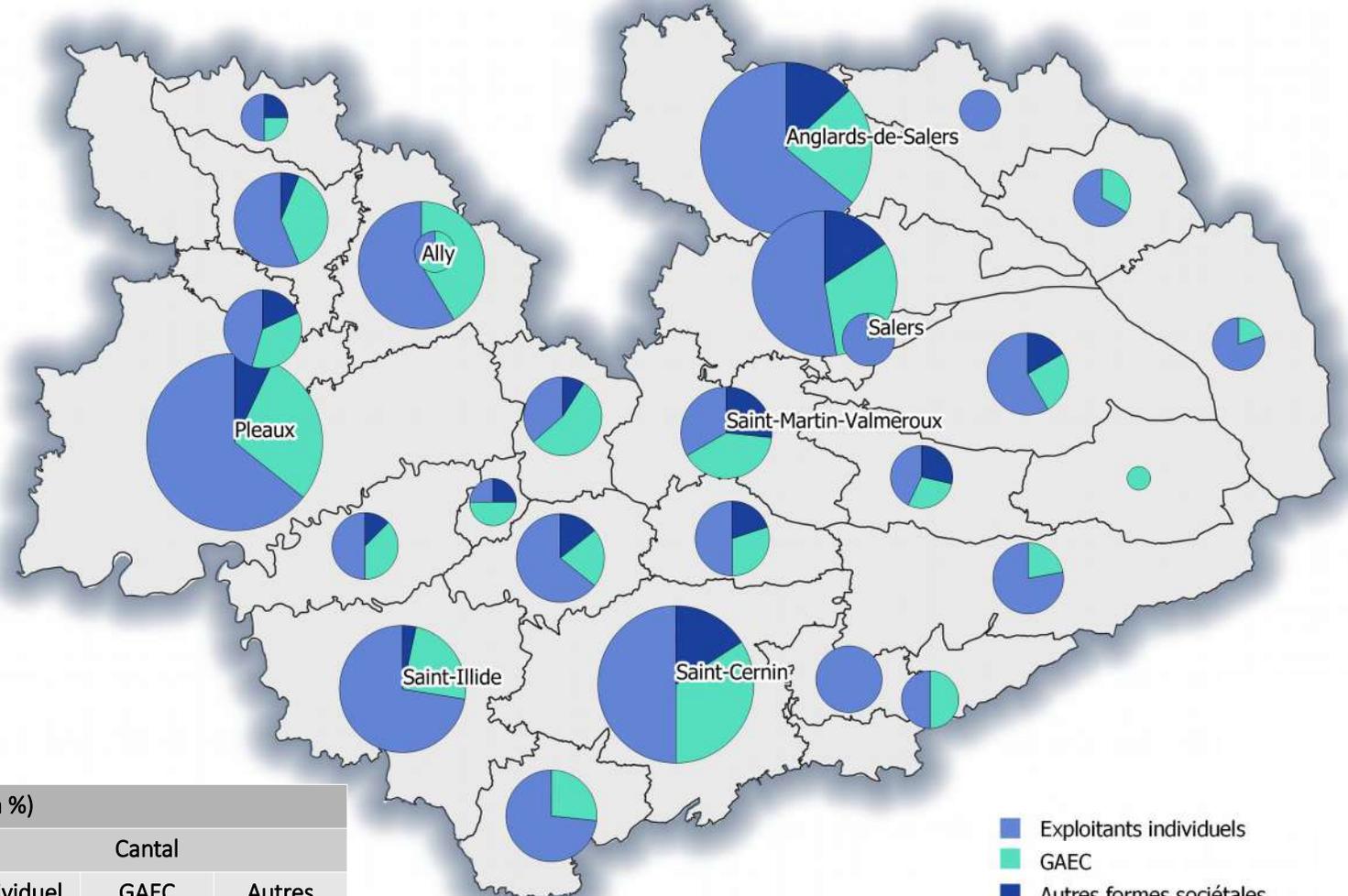
Structure des exploitations

Forme juridique des exploitations agricoles

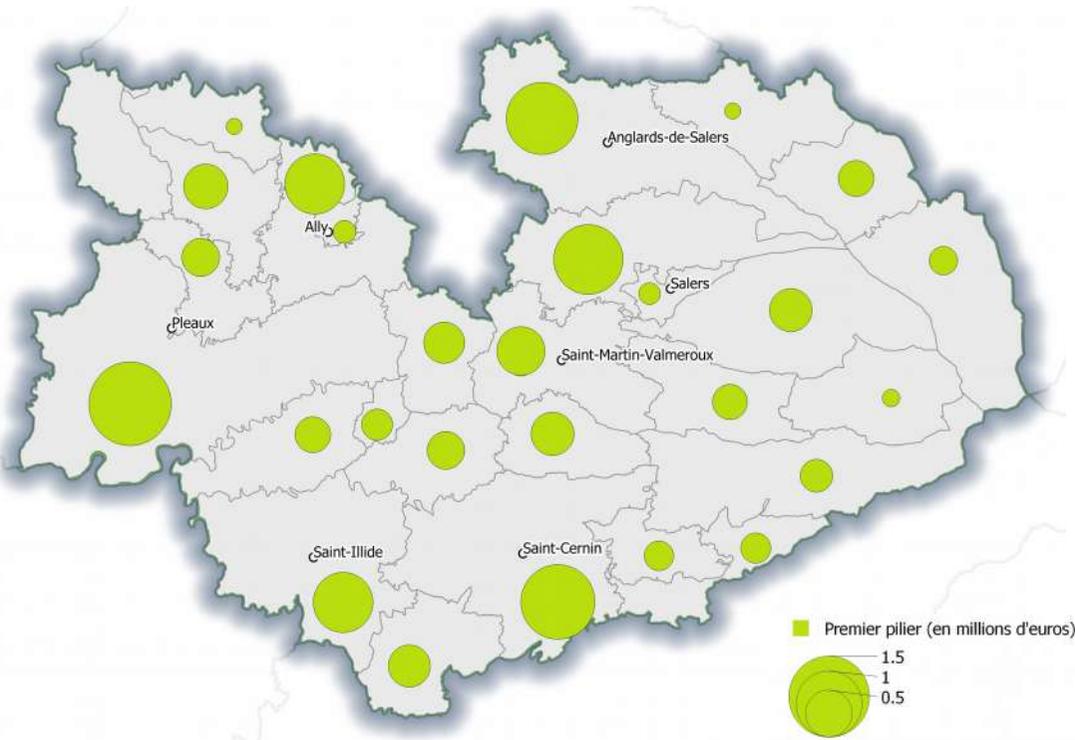
Total des exploitations		
Années	EPCI	Cantal
2015	432	4531
2016	425	4553
2017	428	4574
2018	425	4539
2019	422	4539

Installations aidées		
Années	Total	
	EPCI	Cantal
2015	9	94
2016	9	84
2017	7	84
2018	8	94
2019	5	84

	Statut des exploitations (en %)					
	EPCI			Cantal		
	individuel	GAEC	Autres	individuel	GAEC	Autres
2016	60	30	10	64	27	9
2017	61	30	9	64	28	8
2018	59	31	10	63	28	9
2019	59	31	9	63	27	10
2020	59	31	10	63	27	10



Les aides de la PAC – Premier pilier



Le premier pilier de la PAC correspond aux aides directes qui garantissent un revenu minimal pour chaque agriculteur. On distingue :

Les aides couplés : Ce sont les aides animales et végétales (aides aux bovins allaitants, aides aux bovins lait, aides ovines et caprines, aides végétales...). A noter que le Cantal est l'un des trois premiers départements français recevant le plus d'aides aux bovins allaitants.

Les aides découplées :

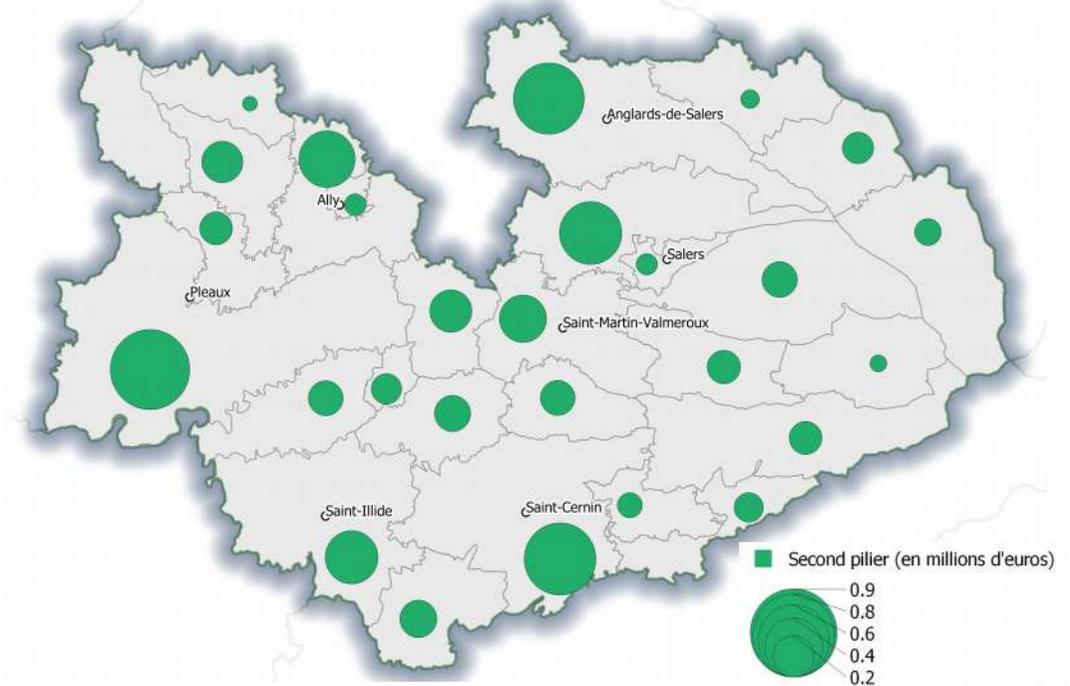
Paiement jeunes agriculteurs : pour agriculteurs de moins de 40 ans ou en nouvelle installation ;

Paiement redistributif : permet d'allouer une prime supplémentaire sur les premiers hectares de SAU (52ha) et sur les premiers animaux de l'élevage ;

Paiement de base : une aide à l'hectare harmonisée au niveau national ou régional ;

Paiement "vert" : accessible sous réserve de respecter trois conditions, avoir deux ou trois cultures différentes sur son exploitation, maintenir des prairies permanentes ainsi que des surfaces d'intérêt écologique.

Les aides de la PAC – Second pilier



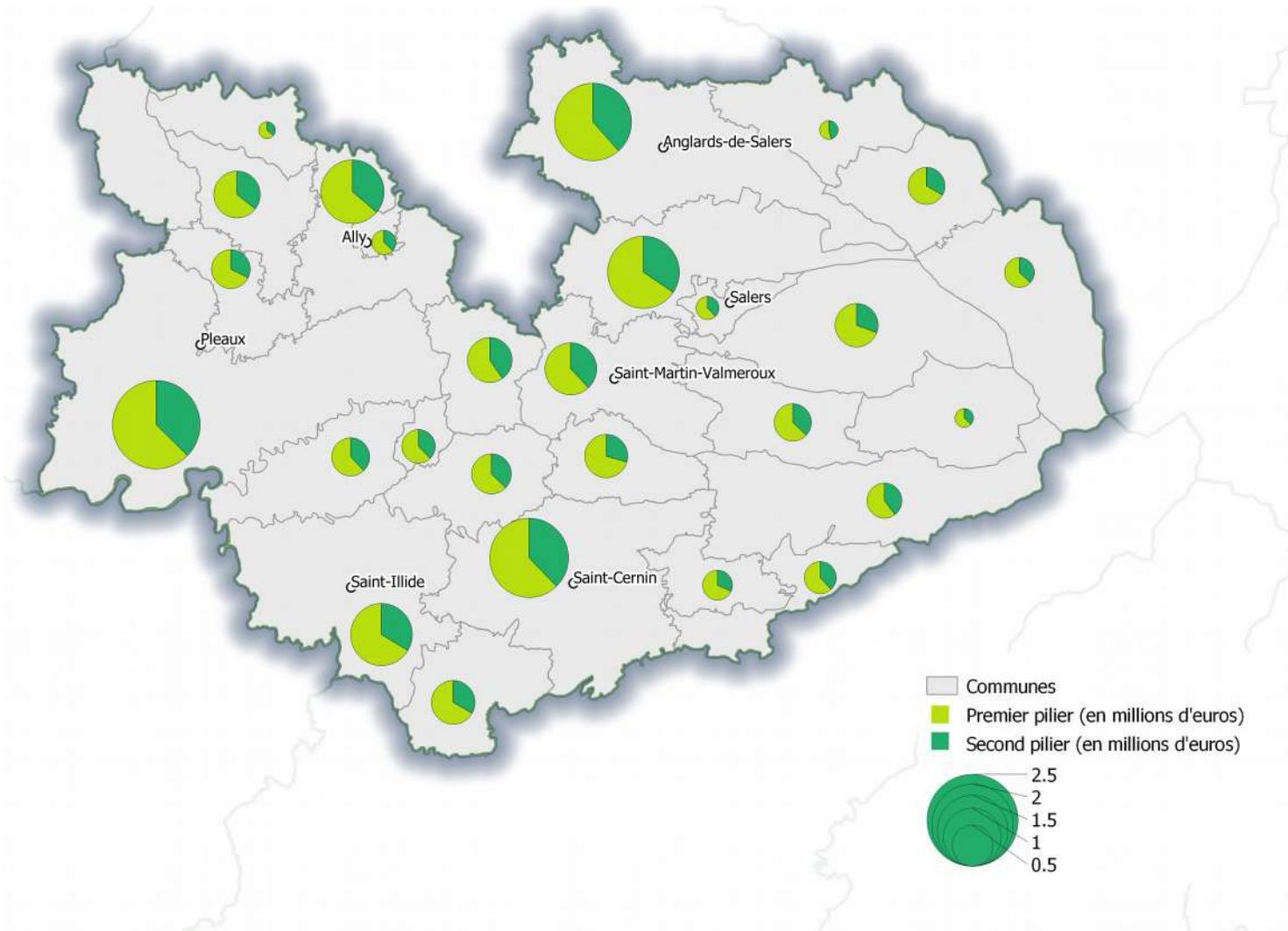
Le second pilier de la PAC porte sur le développement rural. Il affiche 6 priorités :

- Soutien au transfert de connaissance et à l'innovation
- Renforcement de la compétitivité et de la gestion durable des forêts
- Promotion de l'organisation et de la gestion des risques dans la chaîne alimentaire
- Restauration et protection des écosystèmes
- Promotion de l'utilisation efficace des ressources
- Lutte contre la pauvreté dans les zones rurales

Ces priorités s'accompagnent de 3 processus d'aides :

- L'aide au maintien et à la conversion en agriculture biologique,
- L'indemnité compensatoire de handicap naturel (ICHN), qui vient au soutien des agriculteurs installés dans des territoires où les conditions de productions sont plus difficiles qu'ailleurs du fait de contraintes naturelles ou spécificités. *A noter que c'est l'aide la plus présente sur le département du Cantal.*
- Les mesures agricoles environnementales et climatiques (MAEC) qui accompagnent des exploitations agricoles qui s'engagent dans le maintien ou le développement de pratiques favorables à l'environnement,

Les aides de la PAC - premier et second pilier



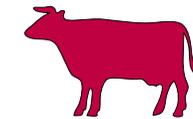
A Retenir :

25 400 bovins

Dont :

83 % de vaches allaitantes

16 % de vaches laitières



Soit 15 % des bovins du département

1 681 ovins

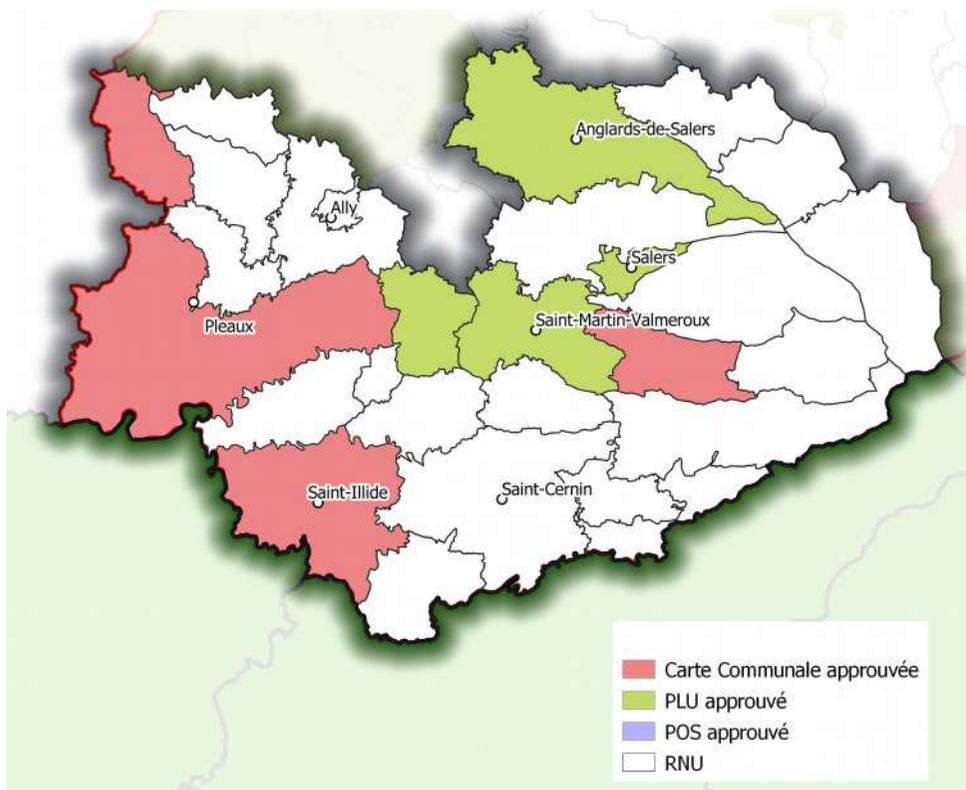
250 caprins



10 % de la SAU du département

422 exploitations agricoles





Le territoire de Pays de Salers s'inscrit au sein du SCOT Haut Cantal Dordogne qui couvre également les EPCI de Sumène-Artense, Pays Gentiane, et Pays de Mauriac.

Cua : Certificat d'urbanisme informatif, permet de connaître le droit de l'urbanisme applicable à un terrain, les limitations administratives au droit de propriété ainsi que les taxes et participations d'urbanisme.

Cub : Certificat d'urbanisme pré-opérationnel, spécifie si le terrain peut être utilisé pour la réalisation d'un projet et l'état des équipements publics existants ou prévus (état de viabilité du terrain, desserte par les voies et réseaux d'eau...)

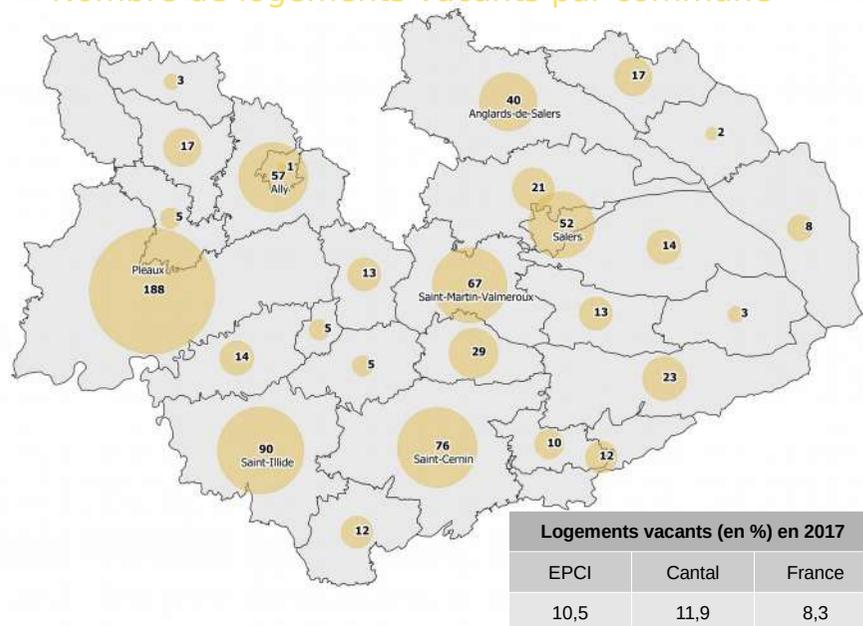
DP : Déclaration préalable de travaux, procédure allégée pour des projets de petites ampleurs

PC : Permis de construire

PD : Permis de démolir exigé préalablement à la démolition partielle ou totale d'une construction.

Code INSEE	Communes	Type d'actes				
		Cua	Cub	DP	PC	PD
15003	Ally	15	0	9	2	0
15006	Anglards-de-Salers	0	2	13	6	0
15018	Barriac-les-Bosquets	3	0	1	1	0
15024	Brageac	9	0	0	3	0
15046	Chausсенac	1	0	11	5	0
15064	Escorailles	1	0	0	1	0
15066	Le Falgoux	0	1	12	1	0
15067	Le Fau	7	0	3	1	0
15070	Fontanges	0	1	12	1	0
15072	Freix-Anglards	20	0	1	4	0
15075	Girgols	5	1	3	1	0
15153	Pleaux	0	2	24	16	0
15174	Saint-Bonnet-de-Salers	2	0	8	2	0
15175	Saint-Cernin	47	5	21	14	0
15176	Saint-Chamant	7	0	13	4	0
15179	Saint-Cirgues-de-Malbert	21	0	10	8	0
15186	Sainte-Eulalie	0	1	6	2	1
15191	Saint-Ilvide	0	0	10	9	0
15200	Saint-Martin-Cantales	0	5	6	0	0
15202	Saint-Martin-Valmeroux	0	0	20	8	0
15205	Saint-Paul-de-Salers	11	0	3	6	0
15208	Saint-Projet-de-Salers	26	3	4	1	0
15218	Saint-Vincent-de-Salers	4	0	4	3	0
15219	Salers	0	0	14	3	0
15238	Tournemire	8	2	5	4	0
15249	Le Vaultmier	0	2	1	2	0
15269	Besse	6	0	4	5	0

Nombre de logements vacants par commune

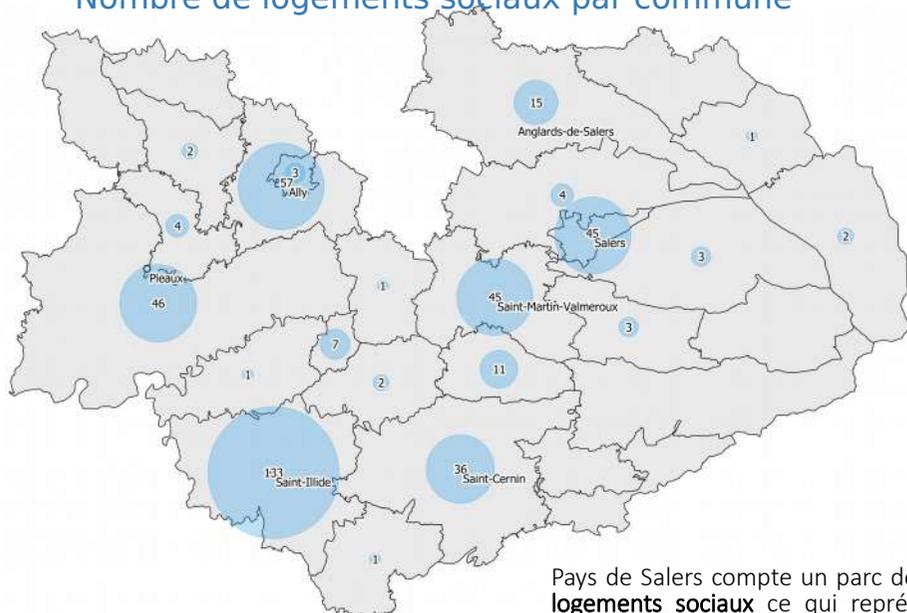


Evolution du nombre de logements entre 2013 et 2017

Communes	Nombre de logements		Résidences principales		Résidences secondaires		Logements vacants		Part des logements vacants(%) 2017
	2013	2017	2013	2017	2013	2017	2013	2017	
Ally	455	446	288	274	116	115	51	57	12,81
Anglards-de-Salers	594	582	386	383	166	159	42	40	6,94
Barriac-les-Bosquets	128	116	82	66	41	45	5	5	4,30
Brageac	64	67	28	32	25	32	12	3	4,48
Chausсенac	208	203	117	111	76	75	15	17	8,55
Escorailles	53	55	39	38	13	16	2	1	1,82
Le Falgoux	230	232	76	68	140	156	14	8	3,36
Le Fau	87	87	18	18	65	66	4	3	3,46
Fontanges	259	255	114	109	132	133	13	13	5,10
Freix-Anglards	150	154	95	99	37	43	18	12	7,93
Girgols	71	74	31	33	28	29	12	12	16,06
Montgreix	87	92	20	23	57	59	10	10	10,87
Pleaux	1663	1622	761	767	735	667	167	188	11,59
Saint-Bonnet-de-Salers	233	231	133	125	81	85	19	21	9,09
Saint-Cernin	697	683	491	481	127	125	79	76	11,17
Saint-Chamant	229	230	115	120	106	81	8	29	12,48
Saint-Cirgues-de-Malbert	183	186	107	112	61	68	15	5	2,83
Sainte-Eulalie	175	178	95	101	60	63	20	13	7,55
Saint-Illide	412	421	253	249	104	82	54	90	21,38
Saint-Martin-Cantalès	138	145	77	72	51	59	10	14	9,66
Saint-Martin-Valmeroux	557	577	371	359	128	151	58	67	11,61
Saint-Paul-de-Salers	154	158	55	54	89	90	10	14	8,86
Saint-Projet-de-Salers	155	159	64	70	67	66	23	23	14,47
Saint-Vincent-de-Salers	143	140	43	39	86	85	14	17	11,82
Salers	281	294	154	146	89	97	38	52	17,49
Tourmemire	119	120	71	71	36	39	12	10	8,31
Le Vaulmier	118	120	32	33	84	85	2	2	1,66
Besse	91	96	60	64	27	27	5	5	5,21
Total	7736	7723	4175	4118	2828	2798	733	808	10,46

Données INSEE

Nombre de logements sociaux par commune

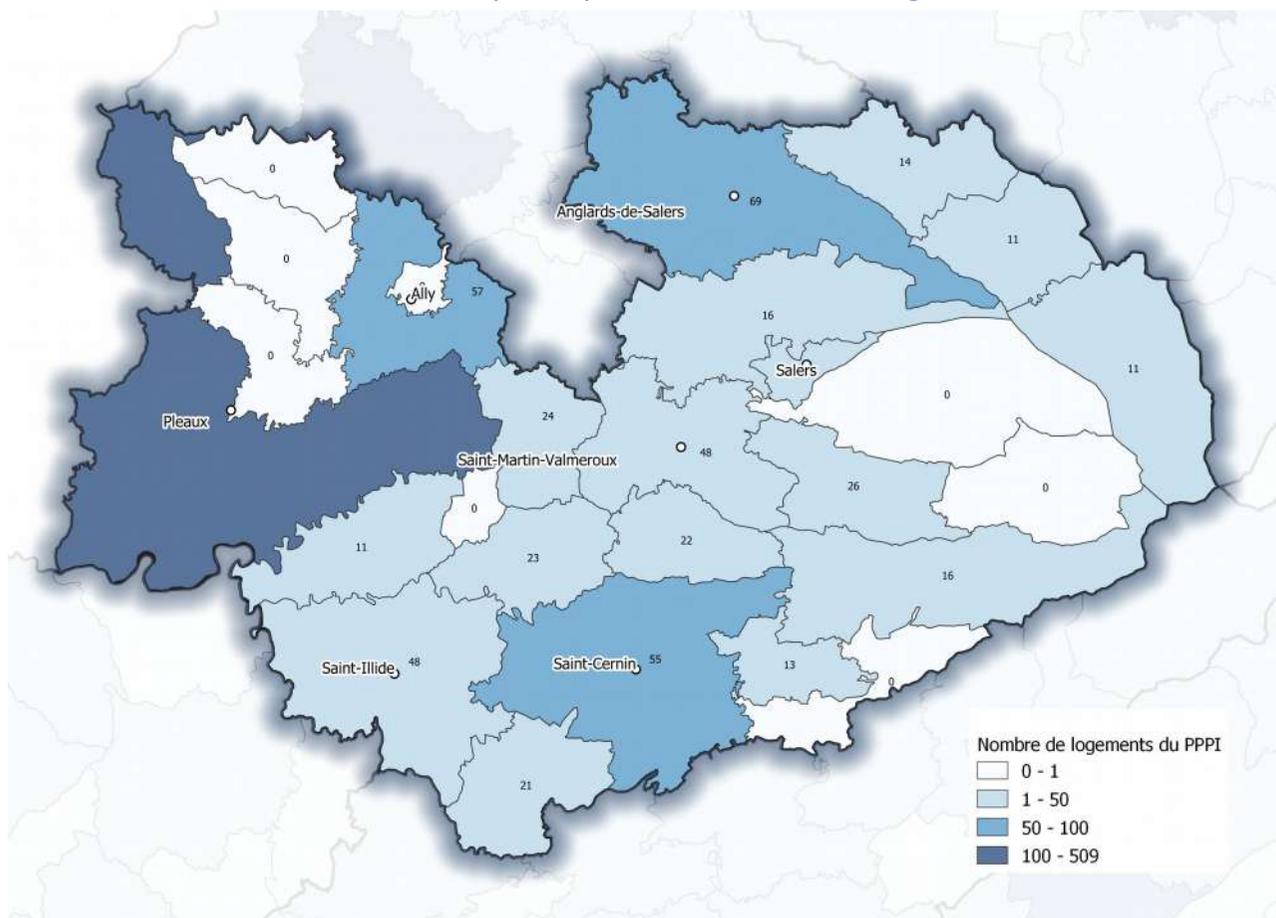


Pays de Salers compte un parc de **422 logements sociaux** ce qui représente **5 %** de l'offre départementale.

Le territoire de Pays de Salers dispose d'une part importante de résidences secondaires (36 % en 2017), une moyenne bien supérieure à celle du département (20,4 % en 2017).

L'EPCI doit notamment faire face à une problématique de vacance importante des logement sur la commune de Saint-Illide.

Parc privé potentiellement indigne



Habitat indigne :

Locaux ou installations utilisés à des fins d'habitation et impropre par nature à cet usage, ainsi les logements dont l'état ou celui du bâtiment dans lequel ils sont situés expose les occupants à des risques manifestes, pouvant porter atteinte à leur sécurité physique ou à leur santé.

Le parc privé potentiellement indigne (PPPI) est un outil de pré-repérage des logements indignes qui permet de hiérarchiser les territoires en fonction du nombre et de la densité du PPPI de chacun, et de caractériser les situations d'habitat indigne

En 2015, le PPPI repérait **6220** logements potentiellement indignes à l'échelle du département dont **645** sur Pays de Salers.

A retenir :

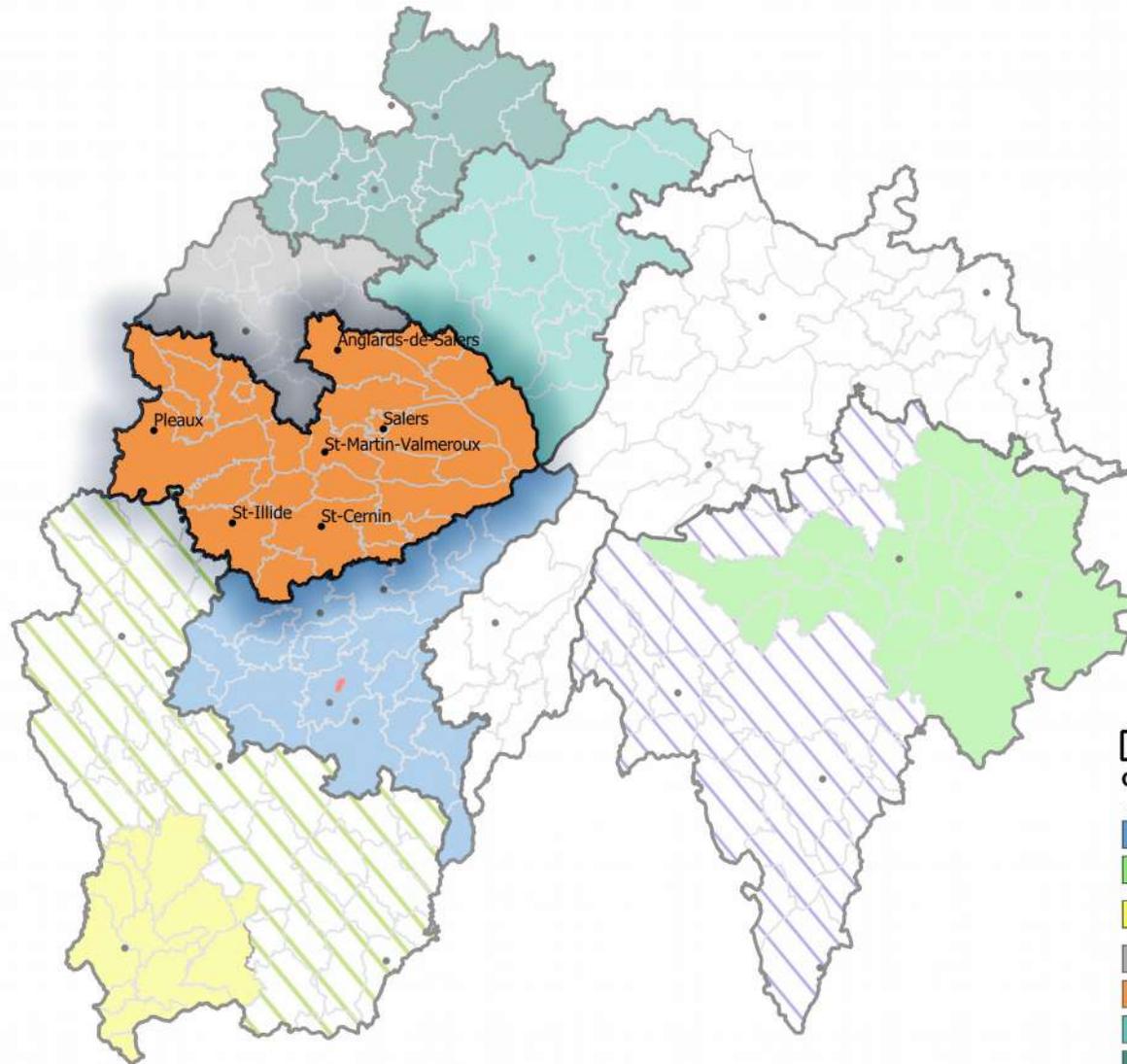
Le nord du Cantal est particulièrement touché par la précarité énergétique avec un taux de vulnérabilité supérieur à 47 % (EPCI de Summène-Artense, Pays de Mauriac, Pays de Salers, Pays Gentiane, Hautes-Terres communauté, et Cère et Goul en Carladès)

Précarité énergétique :

Est en situation de précarité énergétique une personne qui éprouve dans son logement des difficultés particulières à disposer de la fourniture d'énergie nécessaire à la satisfaction de ses besoins élémentaires en raison de l'inadaptation de ses ressources ou de ses conditions d'habitat.

(source : loi du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement)

Programme de l'amélioration de l'habitat (OPAH)



OPAH :

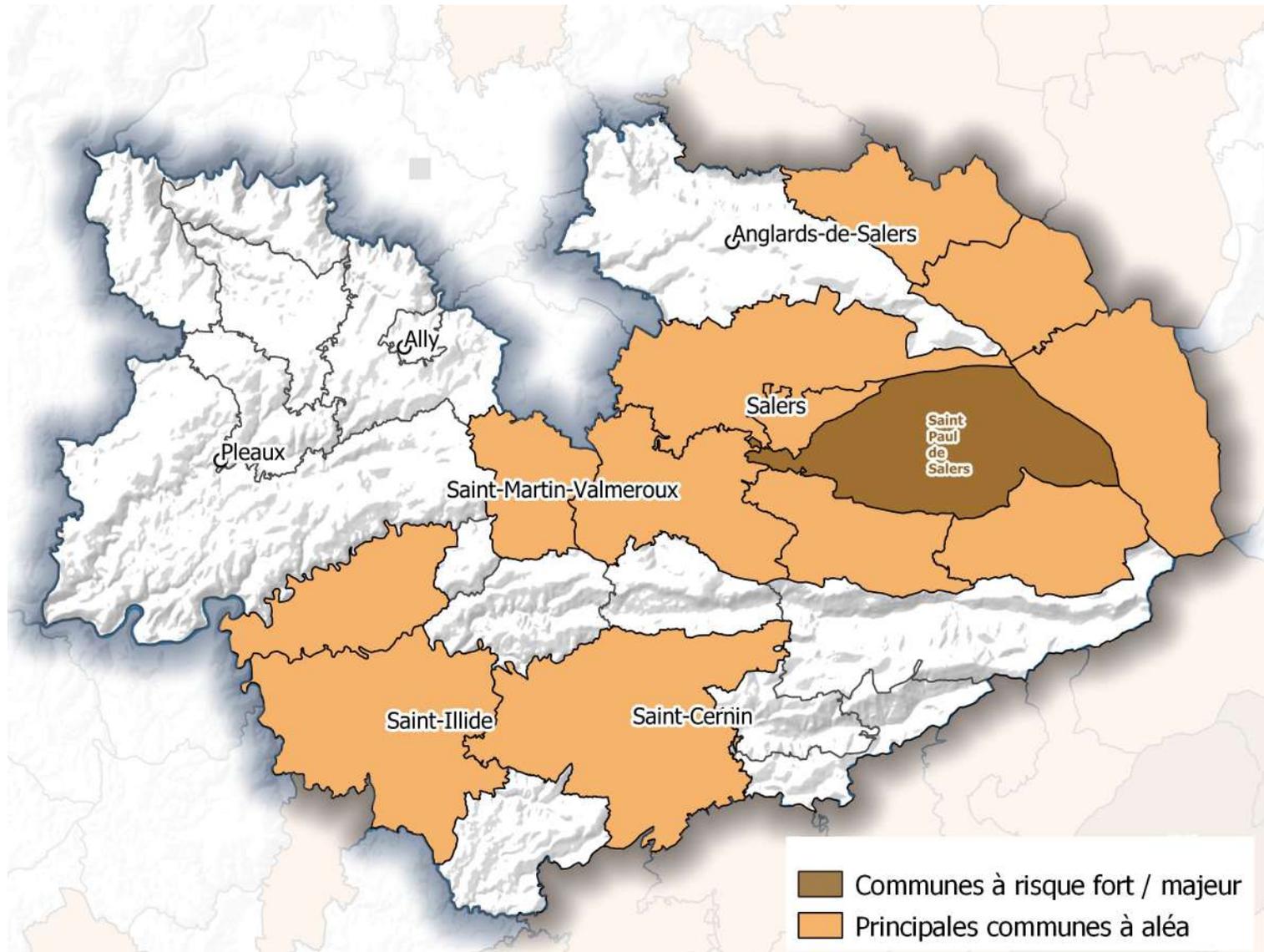
Un programme d'amélioration de l'habitat permet de favoriser le développement d'un territoire par la requalification de l'habitat privé ancien.

C'est une offre partenariale qui propose une ingénierie et des aides financières. Il est de portée générale ou thématique (PIG) et contribue à la réhabilitation de quartiers ou centres urbains anciens, de bourgs ruraux dévitalisés, de copropriétés dégradées, d'adaptation de logement pour les personnes âgées ou handicapées.

Chaque programme se matérialise par une convention signée entre l'État, l'Anah et la collectivité contractante. Elle est d'une durée de 3 ou 5 ans. Ce contrat expose le diagnostic, les objectifs, le programme local d'actions et précise les engagements de chacun des signataires.



Mouvement de terrain

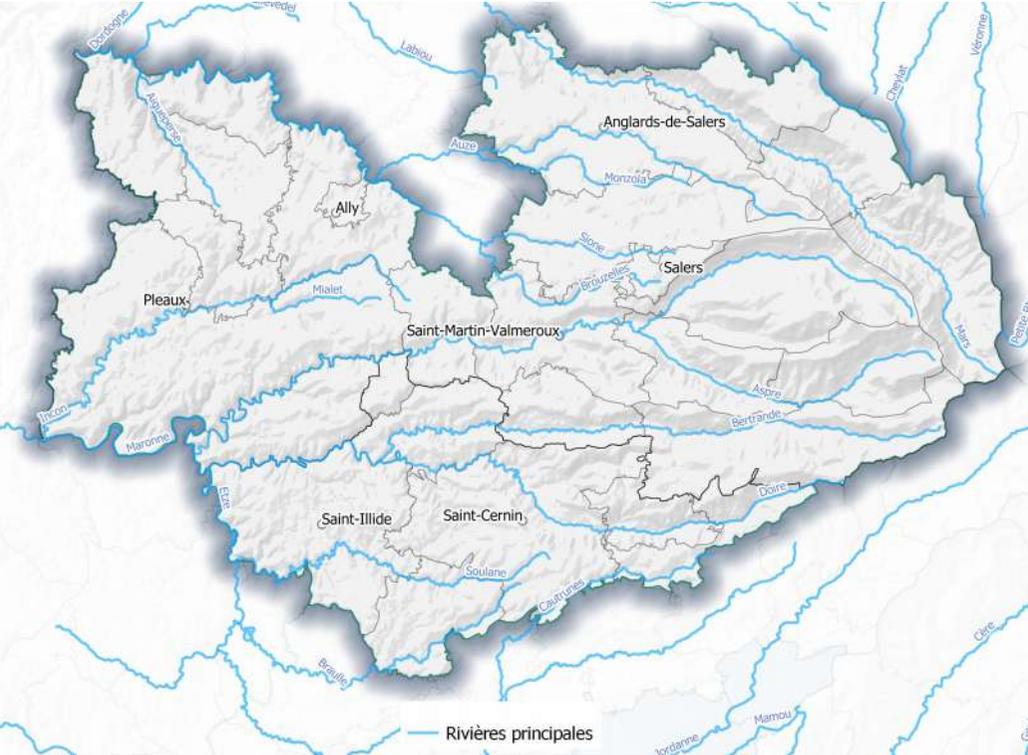


L'aléa mouvement de terrain est un des aléas principaux, avec celui de l'inondation, dans le département du Cantal.

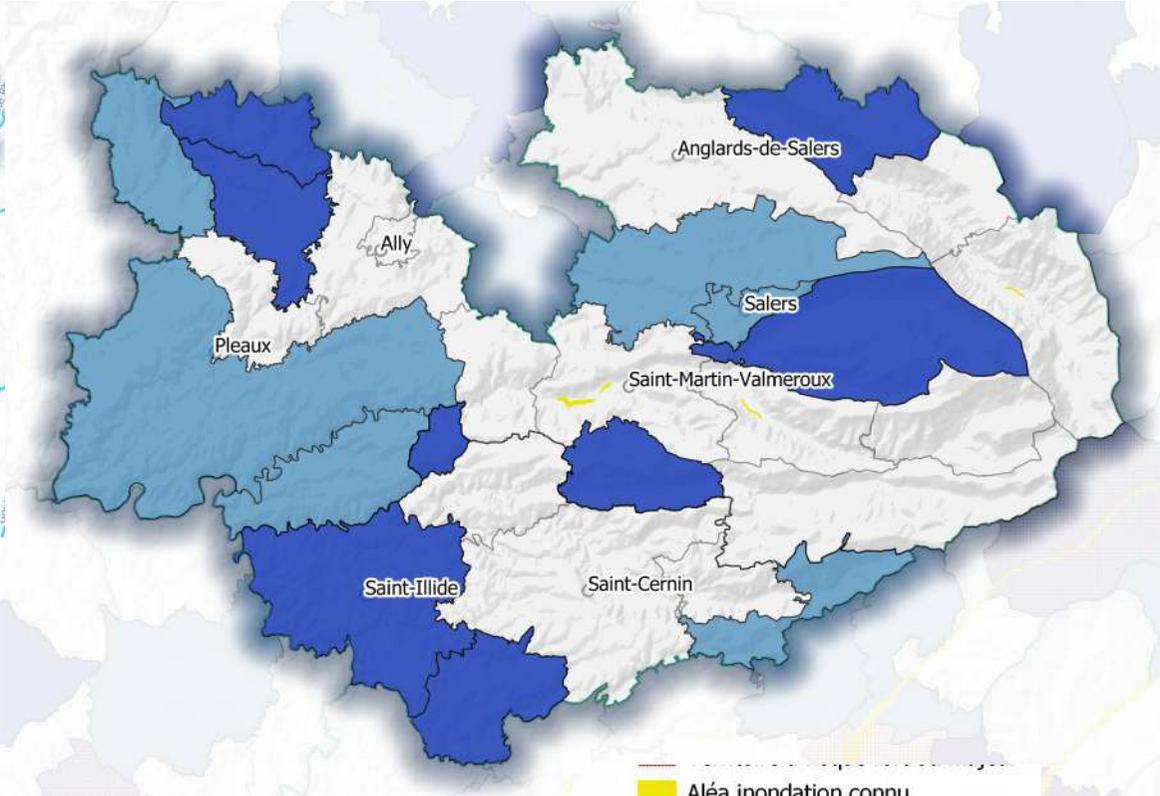
Son niveau varie du plus faible au plus fort (de 1 à 5). Les secteurs les plus exposés, en liaison avec le contexte géologique, connaissent surtout des phénomènes de glissements et de chutes de blocs.

La commune la plus exposée est celle de Saint Paul de Salers.

Principaux cours d'eau

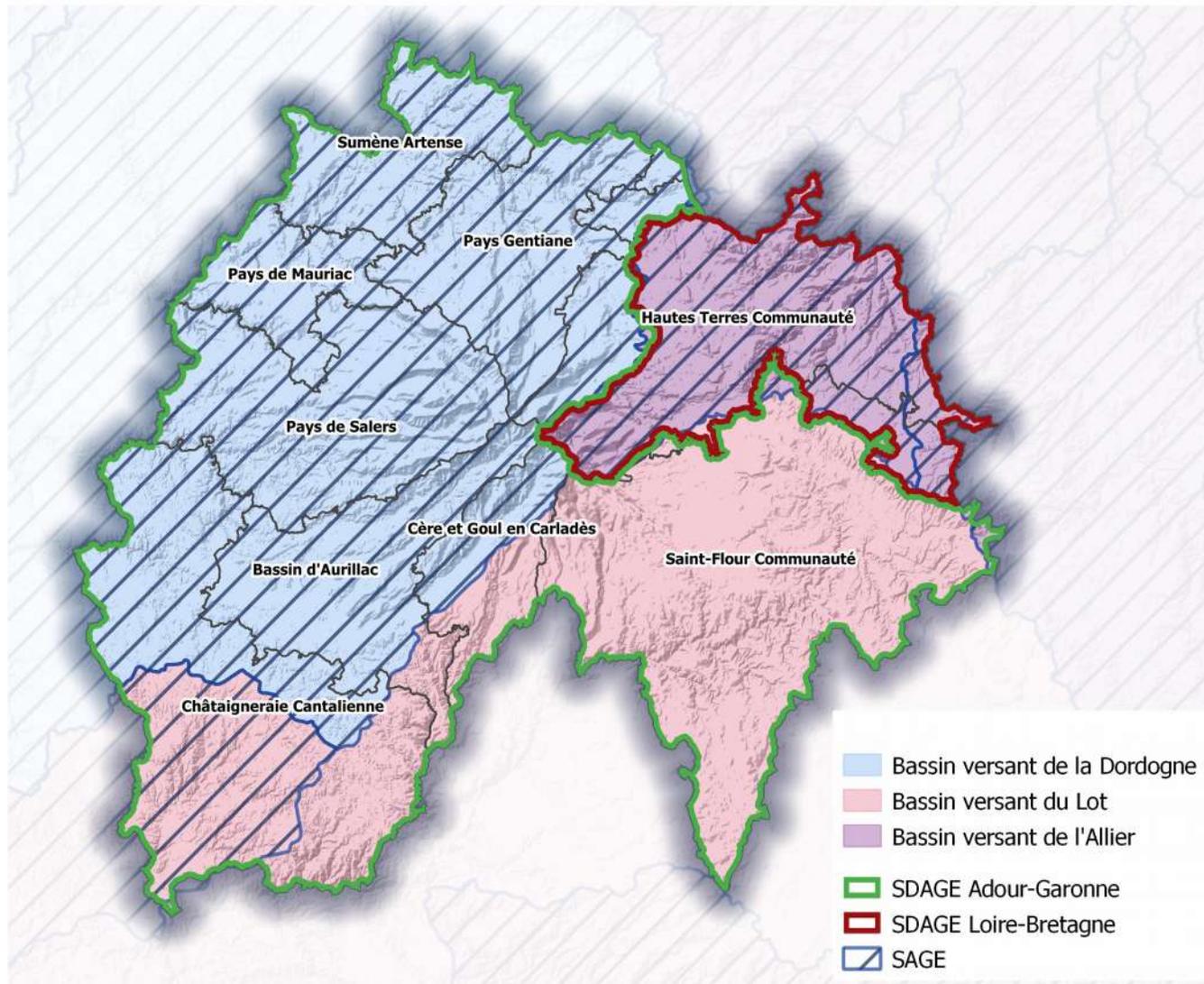


Risque inondation



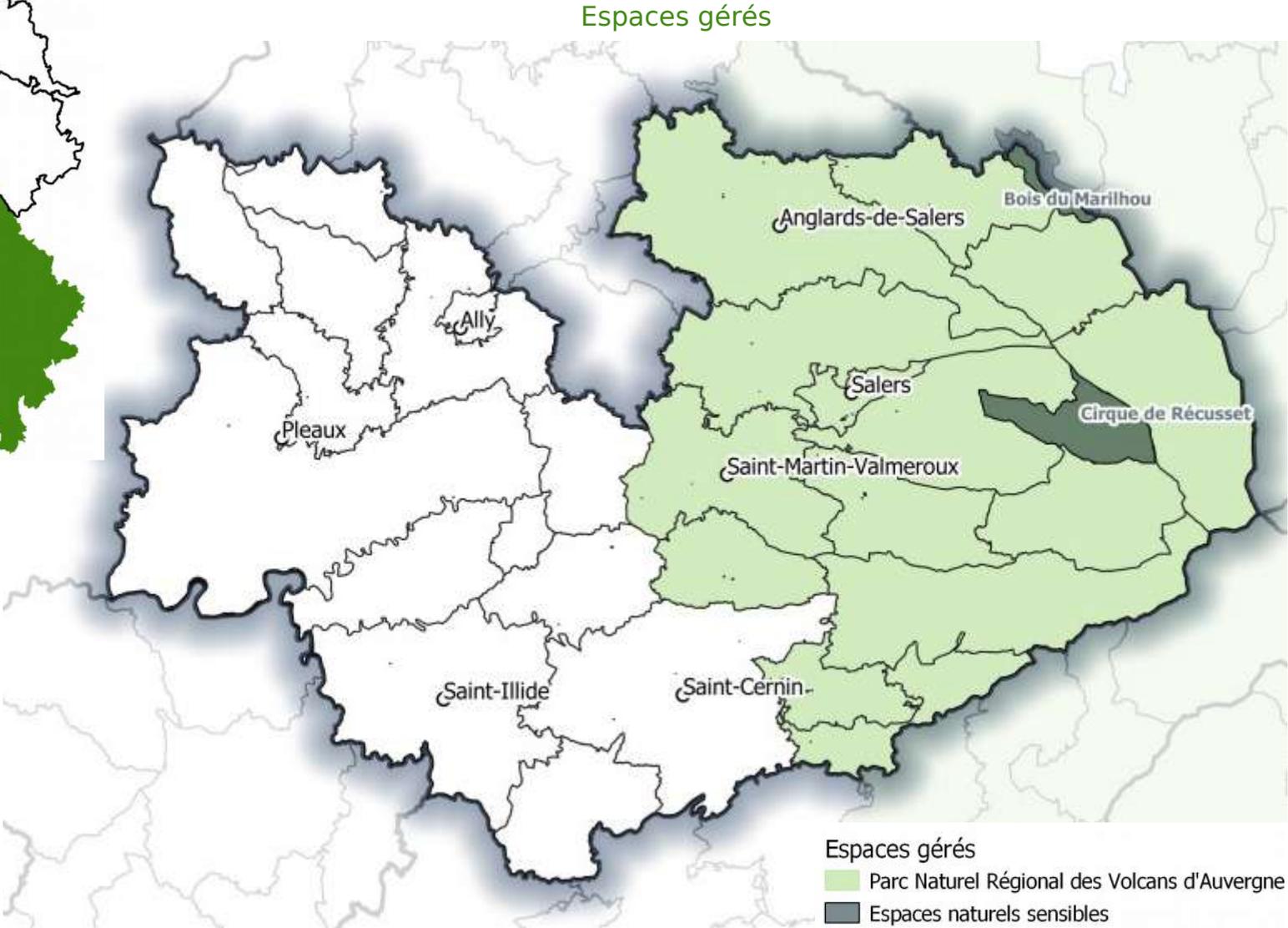
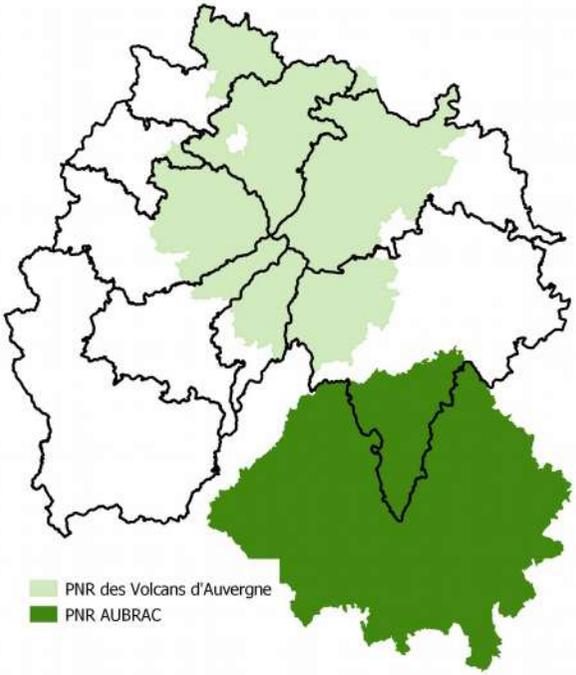
- Aléa inondation connu
- Commune à aléa fort connu
- Commune à aléa connu

Outils de gestion de l'eau



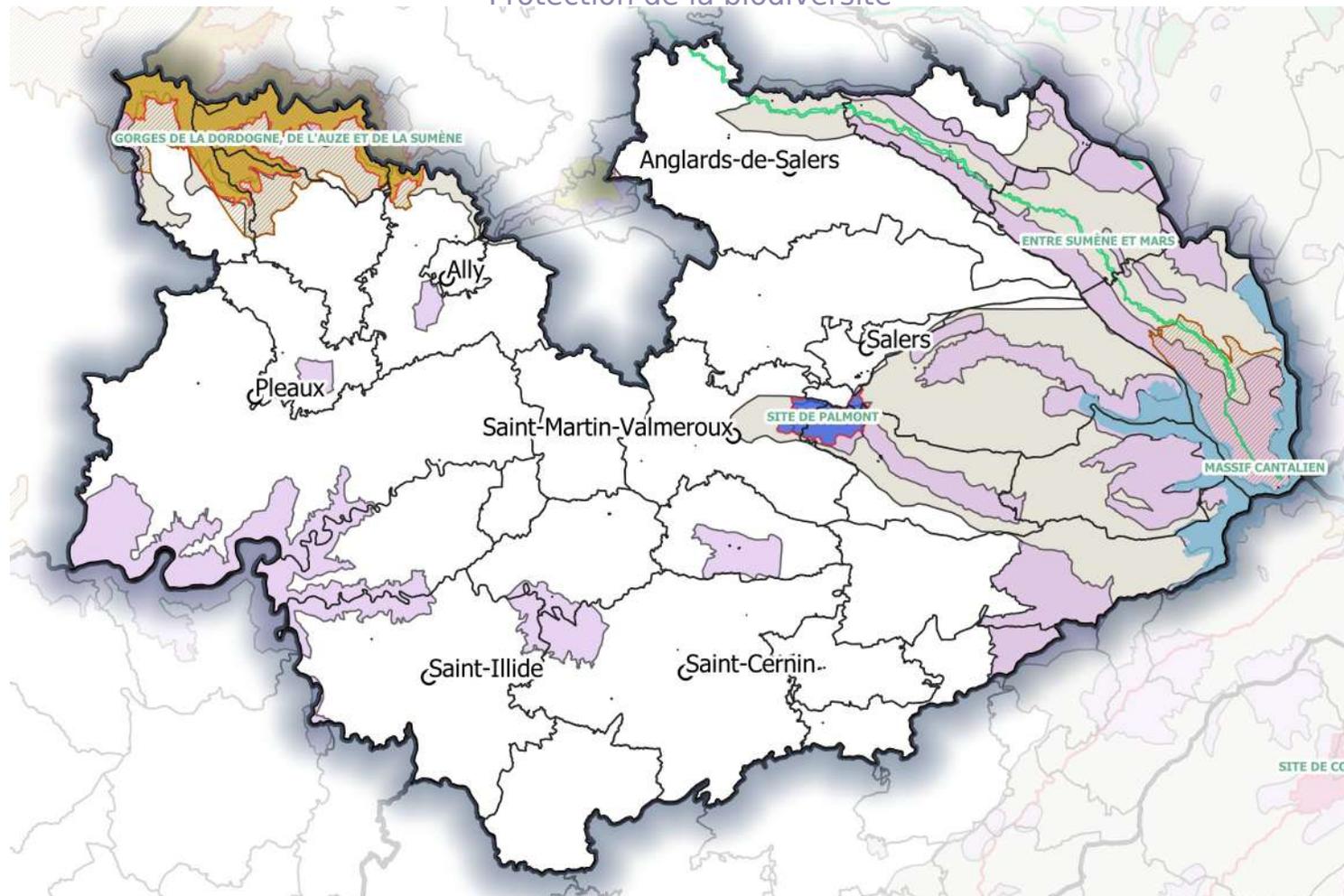
SDAGE (schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux) : il fixe pour chaque district hydrographique les orientations fondamentales pour une gestion équilibrée de la ressource. Toutes les décisions administratives prises dans le domaine de l'eau doivent être compatibles avec ses dispositions.

SAGE (Schéma d'aménagement et de gestion des eaux) : fixe les objectifs et les règles pour une gestion équilibrée de l'eau et des milieux aquatiques, au niveau d'une unité hydrographique.



Zonages environnementaux

Protection de la biodiversité



Zonage réglementaire

Natura 2000 - Zone de protection spéciale

Planèze de St Flour

GORGES DE LA DORDOGNE, DE L'AUZE ET DE LA SUMÈNE

MASSIF CANTALIEN

SITE DE PALMONT

Zonage de connaissance

Zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF) de type 1

Zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF) de type 2

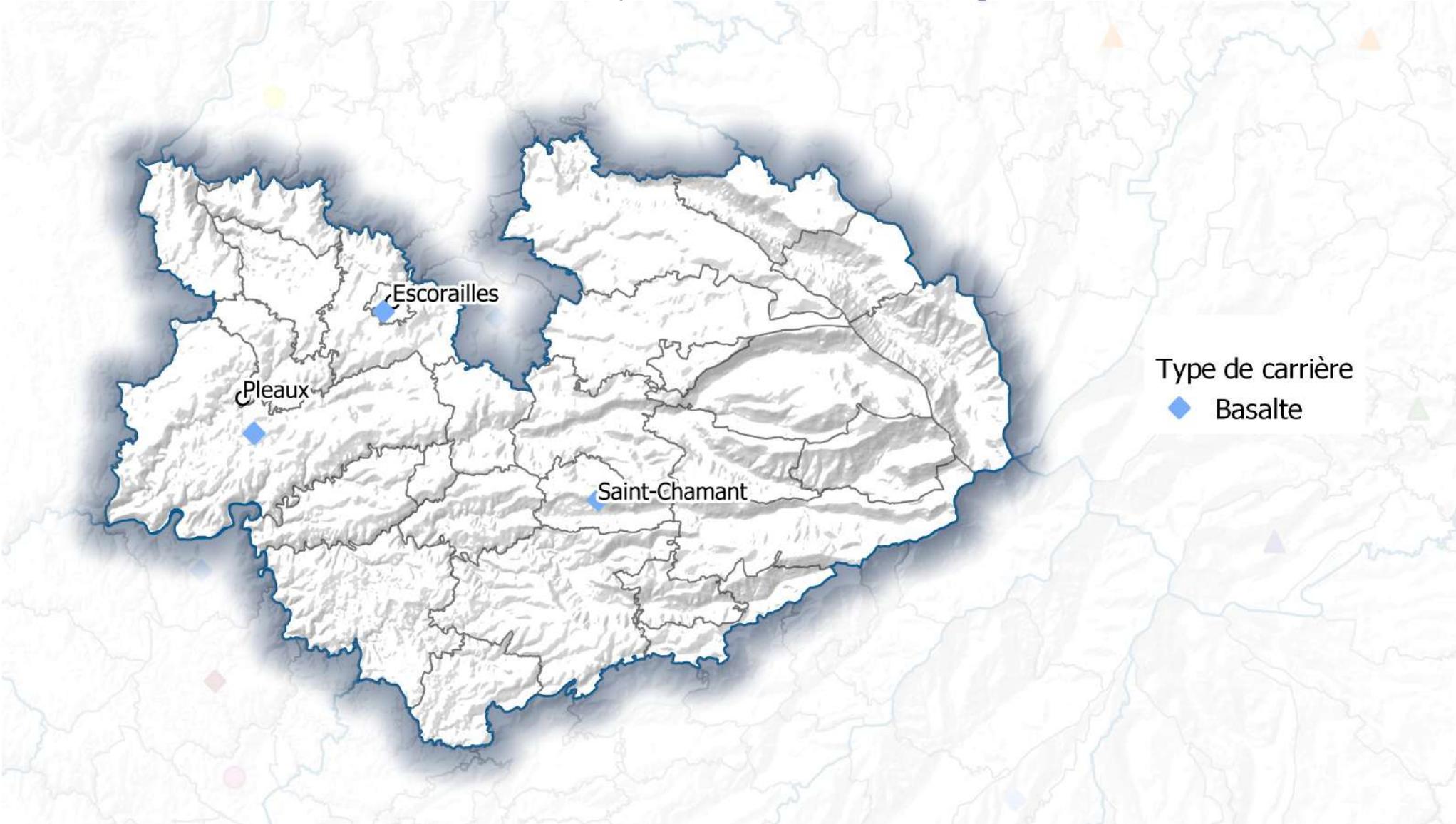
Le Cantal est riche de plusieurs zones natura 2000 qui ont pour objectifs de préserver la diversité biologique du territoire. Elles se déclinent en deux volets :

- les zones de protections spéciales ou ZPS qui permettent d'identifier des zones de protection pour les oiseaux,
- les zones spéciales de conservation ou ZSC qui permettent de mettre en avant les sites naturels ou semi-naturels qui présentent un fort intérêt pour le patrimoine exceptionnel qu'ils abritent. Permet la conservation d'espèces, de faune et de flore sauvage ainsi que leur habitat.

La région compte 260 sites dont 213 ZSC et 47 ZPS, ce qui représente 13,3 % de son territoire.

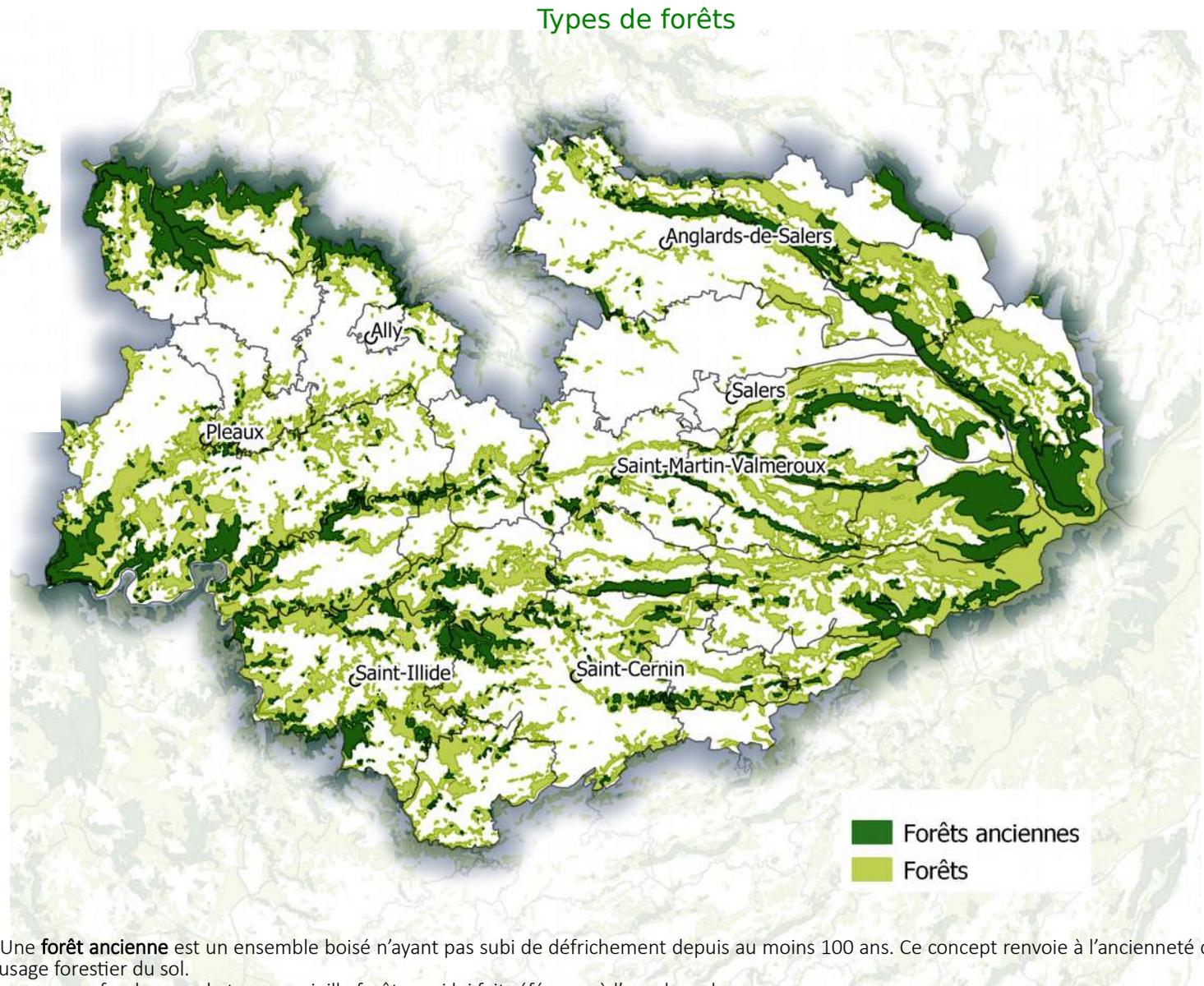
Le Cantal comptabilise 5,15 % des sites ZSC et 10,16 % des sites ZPS de la région.

Carrières (selon le Schéma départemental des carrières en vigueur, 1999)





Taux d'occupation du sol par la forêt :
Pays de Salers : 32 %
Cantal : 32 %

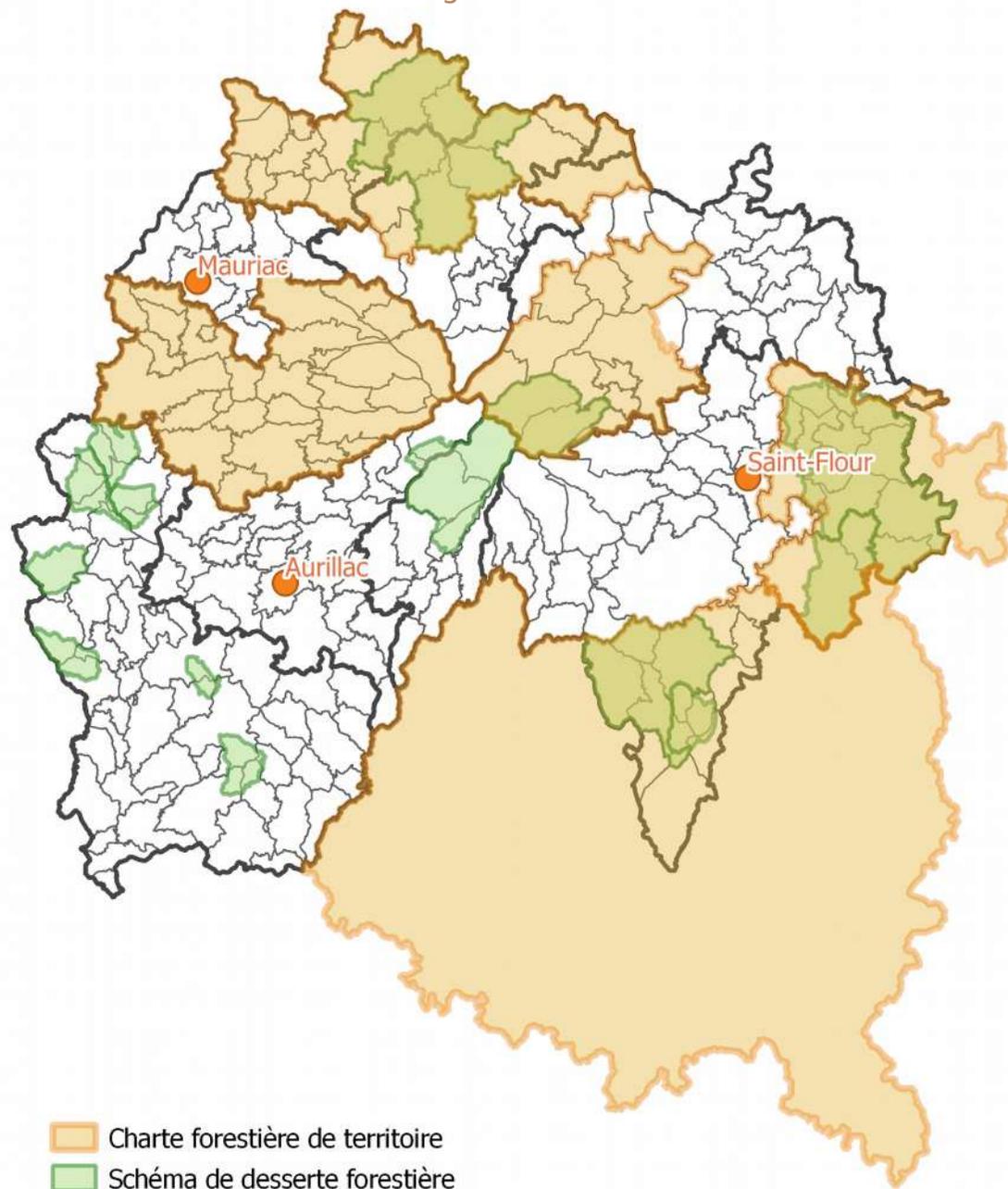


*Une **forêt ancienne** est un ensemble boisé n'ayant pas subi de défrichement depuis au moins 100 ans. Ce concept renvoie à l'ancienneté de l'usage forestier du sol.

A ne pas confondre avec le terme « vieille forêt » qui lui fait référence à l'âge des arbres.

Source : inventaire forestier - IGN

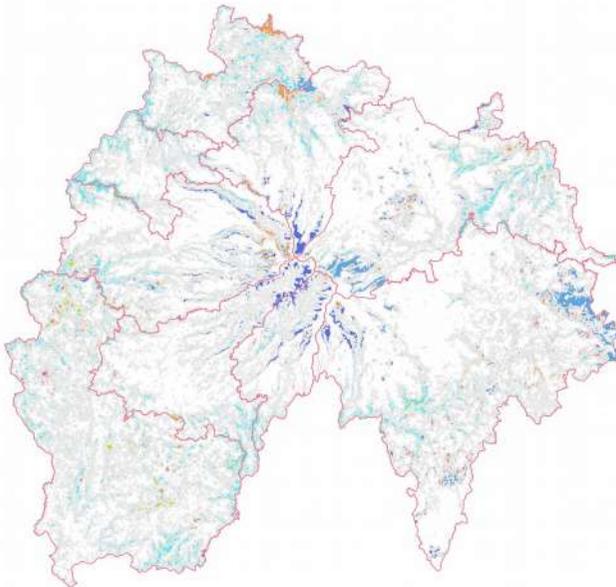
Les outils de gestion de la forêt



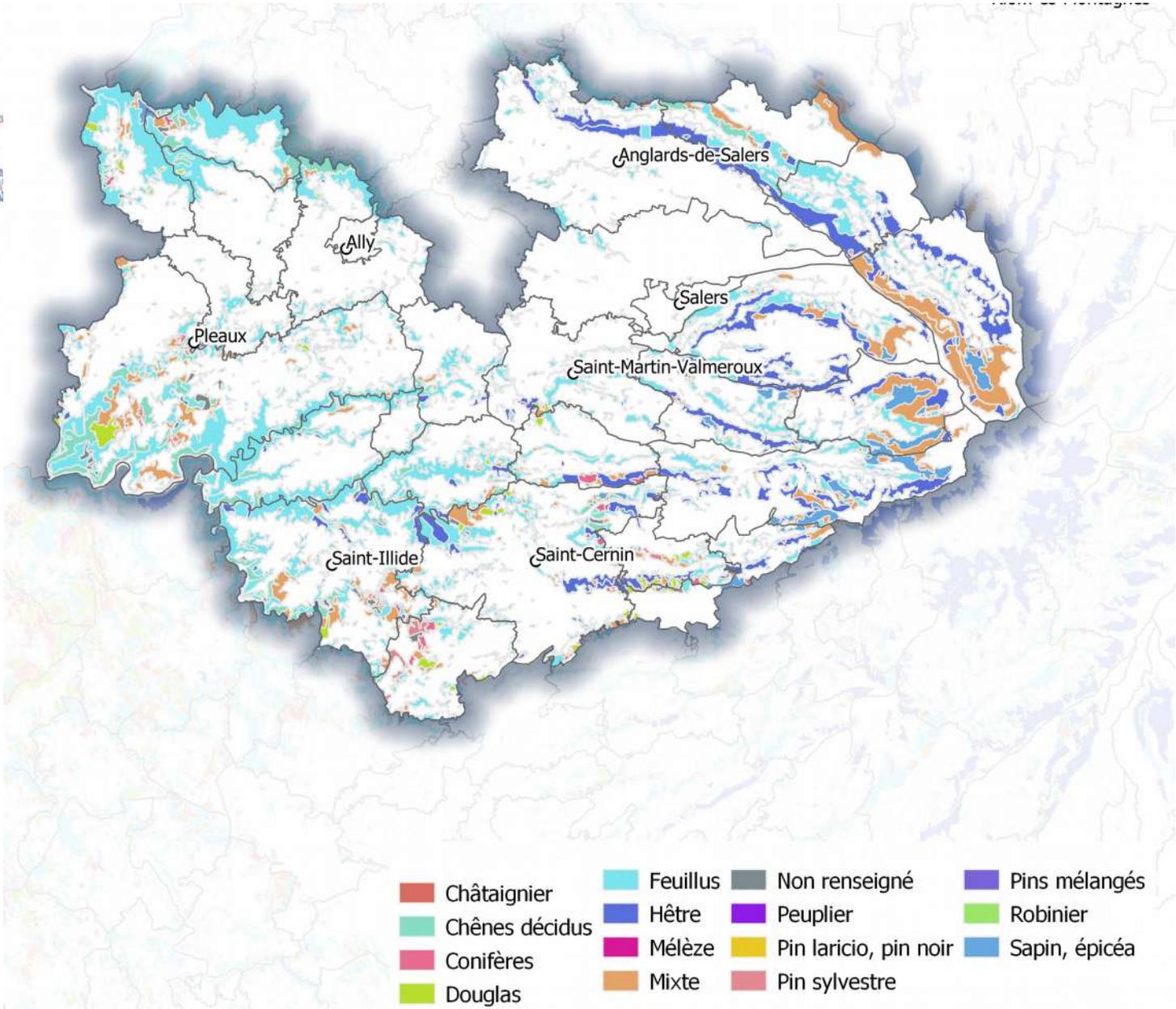
Une **Charte Forestière de Territoire** permet l'insertion des enjeux de la filière forêt-bois locale dans la politique d'aménagement des territoires. A partir d'un état des lieux des forêts et de la filière aval, ainsi que de la prise en compte des attentes et besoins des différents acteurs du territoire (propriétaires forestiers, élus, professionnels de la filière, consommateurs de bois, utilisateurs des forêts,...) un plan d'actions est mis en place. Il a pour ambition de répondre aux attentes des différents acteurs, en proposant des outils permettant de coordonner les actions et les politiques sur la forêt et la filière bois et concourir ainsi au développement durable de ce territoire.

Source : Centre national de la propriété forestière

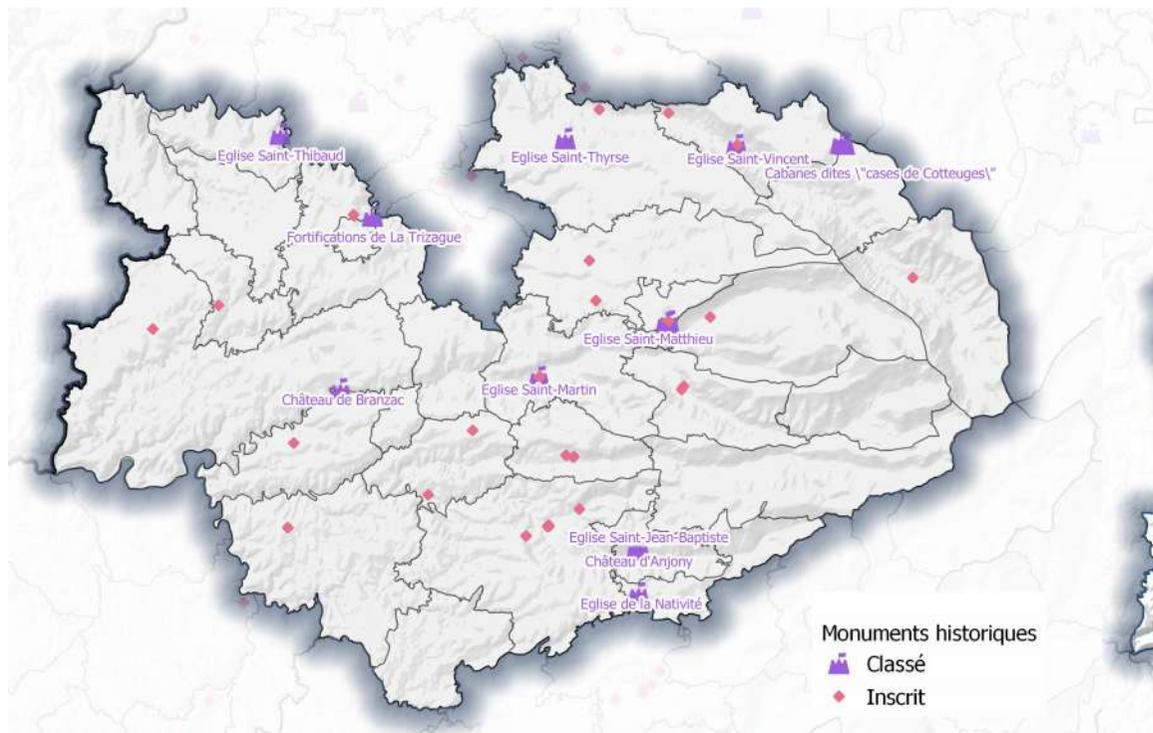
Un **schéma directeur de desserte forestière** est un outil d'aménagement et d'aide à la gestion forestière. Il s'appuie sur l'analyse de trois univers : forestier, routier et environnemental. Il doit aider les propriétaires et techniciens privés ou publics à mieux appréhender les sorties des bois des propriétés privées et publiques



Type de boisement par essence



Les monuments historiques



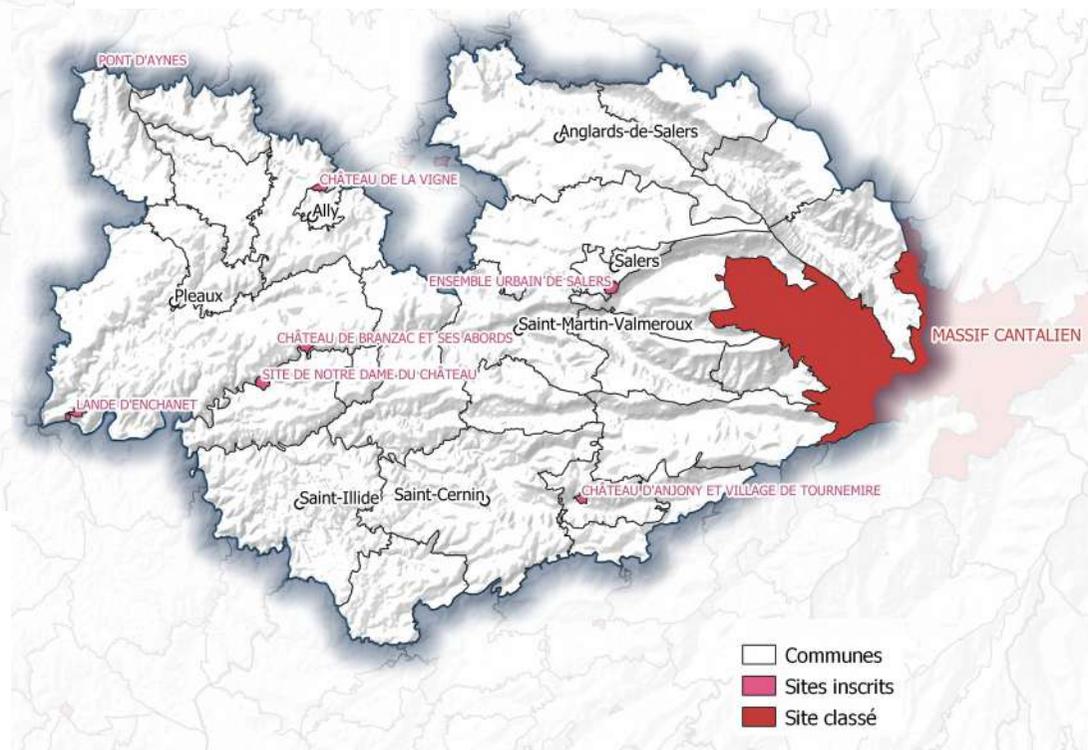
La législation distingue deux types de protection :

Les monuments classés : concerne les « immeubles dont la conservation présente, au point de vue de l'histoire ou de l'art, un intérêt public ». C'est le plus haut niveau de protection.

Les monuments inscrits : concerne les « immeubles qui, sans justifier une demande de classement au titre des monuments historiques, présentent un intérêt d'histoire ou d'art suffisant pour en rendre désirable la préservation »

Source : www.culture.gouv.fr

Les sites classés et inscrits



La législation distingue deux types de protection :

Les sites classés : site de caractère artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque, dont la qualité appelle, au nom de l'intérêt général, la conservation en l'état et la préservation de toute atteinte grave. Le classement concerne des espaces naturels ou bâtis, quelle que soit leur étendue. Cette procédure est très utilisée dans le cadre de la protection d'un "paysage", considéré comme remarquable ou exceptionnel.

Les sites inscrits : un espace naturel ou bâti de caractère artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque qui nécessite d'être conservé.

Source : www.culture.gouv.fr